

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

126^e année

23 juillet
1994
No 29



11 27 55
A N S

D'ÉDITION
GOUVERNEMENTALE



16 janvier 1869
15 janvier 1994

Québec 

Québec ❧

Décisions de 1993

RECUEIL DE JURISPRUDENCE

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

INDISPENSABLE
PRATICIENS
DU DROIT



repérage facile des décisions et une consultation rapide en font un outil de référence unique pour tous ceux et celles qui participent, de près ou de loin, à la vie du monde municipal.

ABONNEMENT ET INFORMATION

(Voir coupon ci-dessous)

Recueil de jurisprudence

Fascicule n° 10
(décisions de 1993)
1994
EQO 2-551-13754-3

70 \$

Commandes téléphoniques

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Tél : (418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

AUSSI OFFERT EN LIBRAIRIE

Recueil de jurisprudence

Fascicule n° 10
(décisions de 1993)
1994
EQO 2-551-13754-3

78 \$ le numéro

+ 4 \$ de frais d'expédition si commandé par la poste.

Ce recueil regroupe les décisions rendues par la Commission municipale du Québec en 1993. Il s'ajoute aux fascicules nos 1 à 9 déjà publiés, qui présentent les décisions rendues de 1966 à 1992. Les nombreux index qui permettent un

COMMANDE POSTALE

4-015-2 / 05

Nom : _____ N compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : (____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	Quant	Total
2-551-15794-3	Recueil de jurisprudence FASCICULE 9 (décisions de 1992)	130 \$		
2-551-13754-3	Recueil de jurisprudence FASCICULE 10 (décisions de 1993)	78 \$		

TPS 7%
Frais de port
(taxes incluses) **4 \$**

TOTAL

ABONNEMENT

Titre	Prix unitaire	Quant	Total
Recueil de jurisprudence FASCICULE 9 (décisions de 1992) ABONNEMENT	115 \$		
Recueil de jurisprudence FASCICULE 10 (décisions de 1993) ABONNEMENT	70 \$		

TPS 7%
TOTAL

Cartes de crédit acceptées



Numero _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Prix et conditions de vente modifiables sans préavis

Retourner ce coupon à :
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais :
1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
23 juillet 1994
No 29

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
PROCLAMATIONS

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1994

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest

1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Téléphone: (418) 644-7794
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 64 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 93 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190

Outremont (Québec)
H2V 4S7

Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

— LOI SUR L'

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC <i>(Prolongation pour permettre d'adopter un document visé)</i>	1115
MUNICIPALITÉ DE SAULT-AU-MOUTON <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)</i>	1115
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC <i>(Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme)</i>	1115
M.R.C. DE CANIAPISCAU <i>(Prolongation pour permettre d'adopter un document visé)</i>	1115
M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES <i>(Prolongation pour permettre d'adopter un document visé)</i>	1115
VILLE DE BELOEIL <i>(Prolongation de délai pour permettre d'adopter des règlements concordance)</i>	1115

AVIS DIVERS

VILLE DE LASALLE <i>(Rachat d'obligations)</i>	1115
------------------------------------------------	------

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Alain Lahaie	1116
Alex Roger Dubois	1116
Alexandra Guillette	1116
Ameen Ilyas Maluf	1116
Amel Adjaoud	1116
Amélie Camirand-Simoneau	1116
Amélie Chouinard-Roy	1116
Anaïs Noémie Boivin-Rodriguez	1116
André Beauvais	1117
André (Henri) Hébert	1117
Andrée Simard	1117
Andrews, Lai	1117
Anetta Breton	1117
Annie, Pierrette, Marie-Eve O'Reilly	1117
Anthony, André, Philippe, Martin Lessard-Quirion	1117
Carole-Anne Guillemette Vaillancourt	1117
Catherine Shannon Savoie Aspirot	1117
Chantale Tanguay	1117
Christine, Marie, Lise Boudreault	1118
Claude St-Onge	1118
Danis Caron	1118
Darrel-Day Guerrero-Ramos	1118
David-Ku, Ku	1118
Diana Dupont	1118
Diane Lamontagne	1118
Émilien Gagnon	1118
Emmanuelle Maltais	1118
Eric, André, Joseph Nadeau	1118
Étienne Joseph Thibodeau	1118
Félix Poitras	1119
Francis Lambert	1119
Frédéric Saulnier-Verreault	1119
Gabrielle Marie Claire Bissonnette-Lachance	1119
Gerard Dawidowicz (Dab)	1119

Gesseline Métivier	1119
Giacinto Serravalle	1119
Guillaume André Simard-Lefebvre	1119
Hélène Boileau	1119
Henry Suflevicius	1119
Ida Hardy	1120
Isabelle Ethier	1120
Jacques Georges Rivet	1120
Jason Robert MacFarlane	1120
Jean Denis Procyk	1120
Jeannette Madeleine Zanth	1120
Jeannette Nathalie Ramos-Vasquez	1120
Jean-Eudes Boulet	1120
Jean-François Lavallée	1120
Jessica Pilon	1120
Jessy Cardinal	1120
Joanne Fratino	1121
Jonathan Elie	1121
Jony Andrianakis	1121
Joseph Alain Vincent Chevrier	1121
Joseph, Bruno, Maxime Tremblay	1121
Joseph Claude Jean-Claude Charette	1121
Joseph Claude Raymond Caron	1121
Joseph Donald Laurin Denis Dufour	1121
Joseph, Elphège, Léopold Thiffault	1121
Joseph Emond Maurice Larivière	1121
Joseph Germain Antoine Jourdain	1122
Joseph Gilles Damien Veilleux	1122
Joseph Giovanni Antonio Ranco	1122
Joseph, John, Jean-François Boudreau-Mallette	1122
Joseph Marc Bruno Kevin Favasuli-Young	1122
Joseph, Michel, Maxime Tassé-Cliche	1122
Joseph Reno Raymond Thibodeau	1122
Joseph Yves Alain Duranleau	1122
Joseph Yves Richard Rheault	1122
Judith Hamburger	1122
Julienne, Marie, Gaétane Dubé	1123
Julienne Molloy	1123
Justine Gonthier	1123
Karine Lacroix	1123
Karine Malouin	1123
Khanh-Tram Ly	1123
Laurent Houle	1123
Lawrence Morton Garmaise	1123
Linda Bonnier	1123
Lisa-Carole Coté	1123
Lise Beaux	1123
Lise, Marie, Jeannette Gaudreau	1124
Lisette Beaulieu	1124
Louis-Marie Mimeault	1124
Louise Bouthillier	1124
Luc, André, Frédéric O'Reilly	1124
Lucie Salvas	1124
Lyne Frédérique Marie-Eve Tassé, Cliche	1122
Marc (Philip) Hébert	1124
Marianne, Kristine O'Reilly	1124
Marie Ange Albertine Lachapelle	1124
Marie-Ange Ghislaine Diane Ouellette	1124
Marie Carmen Marjolaine Imbeault	1125
Marie-Claude Villeneuve	1125
Marie Dorianne Roxanne Langlois Gauthier	1125
Marie, Elodie, Arcelle Benoit	1125
Marie Éris Catherine Lavoie	1125

Marie-Ève Grenier	1125	Wendy Karina Vazquez-Ramos	1131
Marie-Fernande Carmen Trottier	1125	William, Jérémie, Thomas Lessard-Quirion	1117
Marie-Jeanne Cloutier	1125	Yannick Langlois-Plante	1131
Marie Jeannine Andrée Turcotte	1125	Youssef Amrani	1131
Marie Josée Chantal Lejeune	1125	Zhong Zhao	1131
Marie-Johanne Anne Thérèse Blette	1126		
Marie, Laurence, Rolande Lessard	1126		
Marie Lise Rachel Gaudreault	1126		
Marie Lucinda Hélène Lang	1126		
Marie Lyn Vanessa Désaulniers	1126		
Marie-Noël Elyzabeth Jutras	1126		
Marie Odette Caroline Lefebvre	1126		
Marie-Philippe, Paula, Michaëlle Lessard-Quirion	1117		
Marie-Pier Malouin	1123		
Marie Rolande Diane Côté	1126		
Marie, Shirley, Julie Brisson	1126		
Marie Thérèse Lucienne Cadorette	1126		
Marilène Langlois-Plante	1131		
Martine Marie Jose Savard	1127		
Mathieu Miville-Pelletier	1127		
Mathieu Rivest Bergeron	1127		
Matthieu Lemelin-Patoine	1127		
Maude Charland	1127		
Maurice Sébastien Yan Therrien	1127		
Maxime Prévost-Boyer	1127		
Mehrbono Gezelbash	1127		
Mélanie Aubé	1127		
Michael Isadore Cawlishaw	1127		
Mylène Lalonde	1128		
Myriam Bonin Aubry	1128		
Myrielle-Léonnie Barbe	1128		
Nancy Chin	1128		
Nancy Osieda	1128		
Nicole Raharimalala	1128		
Normand Marlow	1128		
Olivier Mallavi	1128		
Orise Rheault	1128		
Osanna Sana Roussakis	1128		
Oscar Horace Seveigny	1128		
Patrick Pompée	1129		
Paul, Jean, Sébastien Girard	1129		
Que Khanh, Lam Tu	1129		
Quoc-Tai Huynh	1129		
Raphael Elie	1129		
Régean Richard Bélanger	1129		
René Léopold Labine	1129		
René, Tristan-Charles Barbier	1129		
Sam Khan Phoek	1129		
Sandrine Dalanda Diallo	1129		
Sara Alexandra Mawdsley	1130		
Sarah Bédard	1130		
Sarah Yiddy Wieder	1130		
Silvana, Priscilla Lavigne	1130		
Sophie Barros	1130		
Sylvain Demers	1130		
Sylvestre José Tidiane Manga	1130		
Tommy Oliver Savoie Aspirot	1130		
Vania Major	1130		
Veronique Marie Lepage	1130		
Vickie Rondeau	1131		
Vicky Canuel	1131		
Vivianne Laforest	1131		
Wahba Wahba	1131		
		COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES	
		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	
		CENTRE DE SERVICE DAVE (<i>Erratum</i>)	1155
		COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES	
		DISSOLUTION (ARTICLE 28)	1131
		DISSOLUTION — DEMANDES DE	
		1135-1673 QUÉBEC INC.	1132
		2619-0082 QUÉBEC INC.	1132
		2631-5267 QUÉBEC INC.	1132
		2634-7260 QUÉBEC INC.	1132
		2635-6139 QUÉBEC INC.	1132
		2732-1819 QUÉBEC INC.	1132
		2738-2902 QUÉBEC INC.	1132
		2752-0048 QUÉBEC INC.	1132
		2754-8783 QUÉBEC INC.	1132
		2754-9443 QUÉBEC INC.	1132
		2760-5369 QUÉBEC INC.	1133
		2852-6598 QUÉBEC INC.	1133
		2947-0937 QUÉBEC INC.	1133
		2947-3006 QUÉBEC INC.	1133
		3087-0299 QUÉBEC INC.	1133
		3088-1882 QUÉBEC INC.	1133
		ALEX MARCOTTE INC.	1133
		AMICALEMENT VOTRE ESTHÉTIQUE COIFFURE INC.	1133
		AMUSEMENT 1 ^{re} AVENUE LTÉE	1133
		ANITA BARRIÈRE INC.	1133
		ARNAUD AUTOMOBILE INC.	1134
		B. LUMBERS LTD.	1136
		BOUTIQUE ANITA BARRIÈRE INC.	1134
		CENTRE D'ARMOIRES RINOFAB INC.	1134
		CENTRE DE PROMOTION DE L'IMMIGRANT ENTREPRENEUR DE QUÉBEC	1134
		CENTURY 21 GRILLI INC.	1134
		CLUB SPORTIF P.L.J.	1134
		CONSTRUCTION BOUCHARD & TURCOTTE INC.	1134
		DISTRIBUTIONS YVON BOULIANE INC.	1134
		ÉCURIE ROUGE ET NOIR, INC.	1134
		ÉDIMÉDIA INC.	1134
		ELREM LIMITÉE	1135
		GESTION BEN-ARD INC.	1135
		GESTION JACOW INC.	1135
		GESTION MARCEL CANTIN INC.	1135
		GESTION OLO INC.	1135
		GILLES DORÉ TRANSPORT INC.	1135
		GROUPE D'INTÉGRATION SOCIALE LA PERGOLA	1135
		GUECHARD INC.	1135

JIB INVESTMENTS LTD.	1136
JOURNAL COMMUNAUTAIRE POINT DE CHUTE	1135
L'EDEN-PENTAGONE DU BAS ST-LAURENT INC.	1135
LEGAULT, CHAYER & ASSOCIÉS INC.	1136
LE GROUPE URBALOGIC INC.	1136
L'ENTREPRISE DE GOLF GIROUX ET BEAUREGARD INC.	1136
LES BOISERIES B. LTÉE	1136
LES CONSTRUCTIONS TRANIS INC.	1136
LES CONTENANTS GRANBY INC.	1136
LES ENTREPRISES ALAIN MARTIN INC.	1136
LES HABITATIONS F.M.R. INC.	1136
LES HEBDOS UNIMÉDIA (1990) INC.	1136
LES INVESTISSEMENTS JIB LTÉE	1136
LES PLACEMENTS PRISME INC.	1137
LES PLACEMENTS ROGER GAGNON LTÉE	1137
MAGASIN CAMILLE FORTIN INC.	1137
MOTEL ST-LAURENT RIOUX INC.	1137
MURIELLISE INC.	1137
PARABELLUM COMMUNICATION INC.	1137
R. CAMIRAND INC.	1137
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES PROFESSIONNELS DE L'ENVIRONNEMENT (R.Q.P.E.)	1137
ROSLYN HOLDINGS LTD.	1137
SALLE DE QUILLES STE-FOY INC.	1137
SENECAL & LUSSIER ASSURANCE-VIE INC.	1138
SERVICES FUNÉRAIRES DISTINCTION (RIVE-SUD) INC.	1138
SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE WILLMOR INC.	1138
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DRUMSTAN INC.	1138
SOGEM ÉLECTROMAGNÉTIQUE INC.	1138
STATION-SERVICE DEROME INC.	1138
STRUCTURE DYMAC INC.	1138
THÉÂTRE-CLÉ INC.	1138
TRANSPORT RÉAL DUPONT INC.	1138
TRIANGLE DÉCOR INC.	1138
VISAVIA INC.	1139
WILLMOR DISCOUNT CORP.	1138

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

MAGASIN CO-OP DE CAPLAN-ST-ALPHONSE (Défaut de respecter la proportion des opérations)	1139
-------------------------------------------------------------------------------------------	------

CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE

DÉLÉGATION DE PERSONNES POUR ASSISTER LA CURATRICE PUBLIQUE DANS SES FONCTIONS - DÉSIGNATION DE PERSONNES POUR REMPLACER LA CURATRICE PUBLIQUE EN CAS D'ABSENCE	1139
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

LOI ÉLECTORALE

DIRECTEURS DU SCRUTIN SUPPLÉANTS

ROSEMONT: BARBEAU, LOUISE	1144
ROUSSEAU: PAQUIN, LILIANE	1144

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA (Changement de nom)	1144
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR- RICHELIEU (Changement de nom)	1144
PAROISSE DE SAINT-PIE-DE-GUIRE (Extension de limites)	1144
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON (Constitution d'une régie intermunicipale)	1145
VILLE DE VICTORIAVILLE-ARTHABASKA (Changement de nom)	1145

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

LISTE DES CATÉGORIES DE CONTRATS ET DES ORGANISMES PUBLICS ASSUJETTIS À UN ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL	1145
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

PROCLAMATIONS

CESSATION DE LA JURIDICTION DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE JOLIETTE SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE RAWDON	1155
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Communauté urbaine de Québec

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 16 novembre 1994, à la Communauté urbaine de Québec pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 5 juillet 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5923

Municipalité de Sault-au-Mouton

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, expirant le 2 septembre 1994, à la municipalité de Sault-au-Mouton pour lui permettre d'adopter, à l'égard de son territoire, un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 5 juillet 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5923

Municipalité de Tadoussac

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, expirant le 1^{er} septembre 1994, à la municipalité de Tadoussac pour lui permettre d'adopter, à l'égard de son territoire, un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord.

Québec, le 5 juillet 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5923

M.R.C. de Caniapiscau

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 30 novembre 1994, à la municipalité régionale de comté de Caniapiscau pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 6 juillet 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5923

M.R.C. de Deux-Montagnes

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 31 décembre 1994, à la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 2 mai 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5923

Ville de Beloeil

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 12 septembre 1994 le délai accordé à la ville de Beloeil pour lui permettre d'adopter des règlements de concordance nécessaires pour tenir compte du règlement numéro 14-4-1 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Québec, le 5 juillet 1994

*Le directeur général de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire,*
GEORGES FELLI

5923

Avis divers

Ville de LaSalle

Rachat d'obligations

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la ville de LaSalle, qu'il a été procédé en vue de leur rachat obligatoire, au tirage au sort, pour un montant de 152 000 \$, parmi toutes les obligations encore en cours pour l'émission datée du 24 septembre 1979, échéant le 24 septembre 1999 et portant intérêt au taux de 10 1/2 % l'an payable semi-annuellement les 24 mars et 24 septembre de chaque année.

Les numéros d'obligations ainsi tirés au sort pour fin de rachat sont les suivants:

Coups de 100 000 \$:
C-001
C-003 dont le rachat n'est que partiel (52 000 \$)

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 24 septembre 1994 et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada (autrefois Banque Canadienne Nationale) sur remise desdites obligations, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 24 septembre 1994. Ce rachat pour fin de remboursement anticipé obligatoire est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

LaSalle, le 30 juillet 1994

93420

La greffière,
NICOLE HERBY

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alain Lahaie

Prenez avis que Alain Lahaie, domicilié au 73, Morell, Beauharnois, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alain Lahayc.

Beauharnois, le 27 juin 1994

93410-29-2

ALAIN LAHAIE

Alex Roger Dubois

Prenez avis que Annie Roger, en ma qualité de mère, domiciliée au 44, rue Roger, Saint-Apollinaire, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alex Roger Dubois en celui de Alex Dubois.

Saint-Apollinaire, le 27 juin 1994

93387-29-2

ANNIE ROGER

Alexandra Guillette

Prenez avis que Sylvie Benoit, en ma qualité de mère, domiciliée au 95, croissant des Pionniers, appartement 9, Île Perrot, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alexandra Guillette en celui de Alexandra Benoit-Guillette.

Dorion, le 28 juin 1994

93389-29-2

Les procureurs de la requérante,
MASSE & GROULX, *avocats*

Ameen Ilyas Maluf

Prenez avis que Ameen Ilyas Maluf, domicilié au 3547, Durocher, appartement 10, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de David Ameen Ilyas Maluf.

Montréal, le 16 juin 1994

93267-28-2

AMEEN MALUF

Amel Adjaoud

Prenez avis que Amel Adjaoud, domicilié au 62, Monte-Carlo, Gatineau, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Amélie Adjaoud.

Gatineau, le 27 juin 1994

93326-28-2

AMÉLIE ADJAUD

Amélie Camirand-Simoneau

Prenez avis que Guylaine Camirand, en ma qualité de mère, domiciliée au 161, Grande Allée, Drummondville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Amélie Camirand-Simoneau en celui de Amélie Simoneau.

Drummondville, le 26 mai 1994

93315-28-2

GUYLAINE CAMIRAND

Amélie Chouinard-Roy

Prenez avis que Linda Chouinard, en ma qualité de mère, domiciliée au 1691, Rang 9, Sainte-Cécile-de-Whitton, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Amélie Chouinard-Roy en celui de Amélie Roy.

Sainte-Cécile-de-Whitton, le 10 juin 1994

5926-29-2

LINDA CHOUINARD

Anaïs Noémie Boivin-Rodriguez

Prenez avis que Sylvie Boivin, en ma qualité de mère, domiciliée au 9027, Maritain, Saint-Léonard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Anaïs Noémie Boivin-Rodriguez en celui de Anaïs Noémie Rodriguez-Boivin.

Saint-Léonard, le 30 juin 1994

93354-28-2

SYLVIE BOIVIN

André Beauvais

Prenez avis que André Beauvais, domicilié au 98, avenue des Milles-Îles, Boisbriand, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de André Bélisle.

Boisbriand, le 5 juillet 1994

93435-29-2

ANDRÉ BÉLISLE

André (Henri) Hébert

Prenez avis que André (Henri) Hébert, domicilié au 24, route Saint-Denys-Gameau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de André Henri H. Lelièvre.

Québec, le 8 juin 1994

93426-29-2

ANDRÉ H. LELIÈVRE

Andrée Simard

Prenez avis que Andrée Simard, domiciliée au 17, chemin de Lachalade, Lorraine, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Micheline Simard.

Lorraine, le 8 juin 1994

93286-28-2

ANDRÉE SIMARD

Andrews, Lai

Prenez avis que Yu-Tai, Lai, en ma qualité de père, domicilié au 10 322, place Fleury, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Andrews, Lai en celui de Andrew, Lai.

Montréal, le 23 juin 1994

93246-28-2

YU-TAI, LAI

Annetta Breton

Prenez avis que Annetta Breton, domiciliée au 244, 12^e Avenue, Iberville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anita Breton.

Iberville, le 22 juin 1994

93239-28-2

ANNETTA BRETON

Annie, Pierrette, Marie-Eve, O'Reilly

Prenez avis que Eveline Kinet, en ma qualité de mère, domiciliée au 1422, rue Aylwin, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Annie, Pierrette, Marie-Eve O'Reilly en celui de Annie, Pierrette, Marie-Eve Kinet O'Reilly.

Montréal, le 6 juin 1994

93398-29-2

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND

**Anthony, André, Philippe, Martin Lessard-Quirion
Marie-Philippe, Paula, Michaëlle Lessard-Quirion
William, Jérémie, Thomas Lessard-Quirion**

Prenez avis que Caroline, Marie, Josée Lessard, en ma qualité de mère, domiciliée au 2540, 41^e Rue Nord, Saint-Georges de Beauce, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Anthony, André, Philippe, Martin Lessard-Quirion, de Marie-Philippe, Paula, Michaëlle Lessard-Quirion et de William, Jérémie, Thomas Lessard-Quirion en ceux de Anthony, André, Philippe, Martin Quirion, de Marie-Philippe, Paula, Michaëlle Quirion et de William, Jérémie, Thomas Quirion.

Saint-Georges de Beauce, le 30 juin 1994

93348-28-2

CAROLINE LESSARD

Carole-Anne Guillemette Vaillancourt

Prenez avis que Alain Vaillancourt, en ma qualité de père, domicilié au 348, Franquelin, Sept-Îles, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Carole-Anne Guillemette Vaillancourt en celui de Carole-Anne Vaillancourt Guillemette.

Sept-Îles, le 16 juin 1994

93345-28-2

ALAIN VAILLANCOURT

Catherine Shannon Savoie Aspirot

Prenez avis que Diane Savoie, en ma qualité de mère, domiciliée à C.P. 1015, Paspébiac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Catherine Shannon Savoie Aspirot en celui de Katherine Shanna-Bianca Savoie Aspirot.

New Carlisle, le 14 juin 1994

93029-26-2

DIANE SAVOIE

Chantale Tanguay

Prenez avis que Chantale Tanguay, domiciliée au 695, 89^e Rue Est, Saint-Georges, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Chantal Tanguay.

Saint-Georges, le 6 juillet 1994

93421-29-2

CHANTAL TANGUAY

Christine, Marie, Lise Boudreault

Prenez avis que Christine, Marie, Lise Boudreault, domiciliée au 476, rue Lamy, Coaticook, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Christine, Marie, Lise Boudreau.

Coaticook, le 10 juin 1994

93031-26-2 CHRISTINE BOUDREAU

Claude St-Onge

Prenez avis que Claude St-Onge, domiciliée au 1080, du Côteau, Saint-François, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Claudette St-Onge.

Saint-François, le 30 juin 1994

93316-28-2 CLAUDE ST-ONGE

Danis Caron

Prenez avis que Danis Caron, domicilié au 5678, des Campanules, Charlesbourg, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dany Caron.

Charlesbourg, le 29 juin 1994

93471-29-2 DANY CARON

Darrel-Day Guerrero-Ramos

Prenez avis que Marieta Ramos, en ma qualité de mère, domiciliée au 420A, Van Horne, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Darrel-Day Guerrero-Ramos en celui de Darrel-Day Guerrero.

Montréal, le 29 juin 1994

93445-29-2 MARIETA RAMOS

David-Ku, Ku

Prenez avis que Ja Uk, Ku, en ma qualité de père, domicilié au 2500, boulevard Cavendish, appartement 521, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de David-Ku, Ku en celui de David Sung Kyung, Ku.

Montréal, le 5 juillet 1994

93438-29-2 JA UK, KU

Diana Dupont

Prenez avis que Diana Dupont, domiciliée au 2165, terrasse Cadieux, Beauport, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Diane Dupont.

Beauport, le 15 juin 1994

93036-26-2 DIANA DUPONT

Diane Lamontagne

Prenez avis que Diane Lamontagne, domiciliée au 971, Ovila-Forget, Deux-Montagnes, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Diane Deziel.

Deux-Montagnes, le 13 juin 1994

93238-28-2 DIANE LAMONTAGNE

Émilien Gagnon

Prenez avis que Émilien Gagnon, domicilié au 306, rue Frontenac, Repentigny, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Émile Gagnon.

Repentigny, le 23 juin 1994

93327-28-2 ÉMILIE GAGNON

Emmanuelle Maltais

Prenez avis que Emmanuelle Maltais, domiciliée au 25, des Mélézes, Carleton, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Emmanuelle Bourdages.

Carleton, le 29 juin 1994

93314-28-2 EMMANUELLE MALTAIS

Eric, André, Joseph Nadeau

Prenez avis que Anick Deslauriers, en ma qualité de mère, domiciliée au 1354, rue Rolland, Verdun, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Eric, André, Joseph, Nadeau en celui de Jonathan, Eric, André, Joseph Nadeau.

Verdun, le 8 juillet 1994

93476-29-2 ANICK DESLAURIERS

Etienne Joseph Thibodeau

Prenez avis que Etienne Joseph Thibodeau, domicilié au 90, Melba, Châteauguay, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Steve Thibodeau.

Châteauguay, le 9 juillet 1994

93456-29-2 STEVE THIBODEAU

Félix Poitras

Prenez avis que Lise Carmel, en ma qualité de mère, domiciliée au 2101, Gilford, appartement 13, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Félix Poitras en celui de Félix Carmel.

Montréal, le 21 juin 1994

93281-28-2

LISE CARMEL

Francis Lambert

Prenez avis que Darquise Arpin, en ma qualité de mère, domiciliée au 496, avenue Tremblay, Rouyn-Noranda, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Francis Lambert en celui de Francis Arpin.

Rouyn-Noranda, le 23 juin 1994

93270-28-2

DARQUISE ARPIN

Frédéric Saulnier-Verreault

Prenez avis que Andrée Saulnier, en ma qualité de mère, domiciliée au 5948, chemin Saint-Isidore, Notre-Dame-de-Laterrière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Frédéric Saulnier-Verreault en celui de Frédéric Saulnier.

Notre-Dame-de-Laterrière, le 4 juin 1994

93457-29-2

ANDRÉE SAULNIER

Gabrielle Marie Claire Bissonnette-Lachance

Prenez avis que Lucy Bissonnette, en ma qualité de mère, domiciliée au 355, D'Avaugour, Boucherville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Gabrielle Marie Claire Bissonnette-Lachance en celui de Gabrielle Marie Claire Lachance.

Boucherville, le 31 mai 1994

93049-26-2

LUCY BISSONNETTE

Gerard Dawidowicz (Dab)

Prenez avis que Gerard Dawidowicz (Dab), domicilié au 548, Avenue Landsdowne, Westmount, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Gerard Dawidowicz.

Montréal, le 23 juin 1994

93443-29-2

GERARD DAB

Gesselaine Métivier

Prenez avis que Gesselaine Métivier, domiciliée au 121, rue Meloche, appartement 2, Valleyfield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Métivier.

Valleyfield, le 1^{er} juillet 1994

93447-29-2

GHISLAINE MÉTIVIER

Giacinto Serravalle

Prenez avis que Giacinto Serravalle, domicilié au 8183, Juliette, LaSalle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de George Serravalle.

LaSalle, le 4 juillet 1994

93283-28-2

GIACINTO SERRAVALLE

Guillaume André Simard-Lefevre

Prenez avis que Marjolaine Simard, en ma qualité de mère, domiciliée au 1512, Candide-Ducharme, Cap-Rouge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Guillaume André Simard-Lefevre en celui de Guillaume André Lefevre.

Cap-Rouge, le 20 juin 1994

93096-26-2

MARJOLAINE SIMARD

Hélène Boileau

Prenez avis que Hélène Boileau, domiciliée au 2496, de la Perdriole, Sainte-Rose, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Élane Boileau.

Sainte-Rose, le 7 juin 1994

93098-26-2

ÉLAINE BOILEAU

Henry Suflevicius

Prenez avis que Henry Suflevicius, domicilié au 2520, Delorimier, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Henry Shooflar.

Longueuil, le 16 juin 1994

93287-28-2

HENRY SHOOFAR

Ida Hardy

Prenez avis que Ida Hardy, domiciliée au 116, chemin de la Rouge, Brébeuf, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Rita Hardy.

Brébeuf, le 20 juin 1994

93269-28-2

RITA HARDY

Isabelle Ethier

Prenez avis que Lucille Leblanc, en ma qualité de mère, domiciliée au 1385, Georges-Vermette, appartement 3, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Isabelle Ethier en celui de Yzabel Leblanc.

Montréal, le 17 juin 1994

93462-29-2

LUCILLE LEBLANC

Jacques Georges Rivet

Prenez avis que Jacques Georges Rivet, domicilié au 4305, Bélanger, appartement 2, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jacques Georges Guévremont.

Montréal, le 23 juin 1994

93475-29-2

JACQUES RIVET

Jason Robert MacFarlane

Prenez avis que Barbara Ann Segeleski, en ma qualité de mère, domiciliée au 9046, Godbout, LaSalle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jason Robert MacFarlane en celui de Jason Robert Segeleski MacFarlane.

LaSalle, le 3 juin 1994

930038-26-2

BARBARA ANN SEGELESKI

Jean-Denis Procyk

Prenez avis que Jean Denis Procyk, domicilié au 59, rue Léonie, Saint-Sauveur-des-Monts, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean Denis.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 17 juin 1994

93319-28-2

JEAN DENIS PROCYK

Jeannette Madeleine Zanth

Prenez avis que Jeannette Madeleine Zanth, domiciliée au 200, Frank Selke, appartement 206, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Janet Medeleine Zanth.

Montréal, le 21 juin 1994

93258-28-2

JEANNETTE MADELEINE ZANTH

Jeannette Nathalie Ramos-Vasquez

Prenez avis que Olivia Ramos, en ma qualité de mère, domiciliée au 195-A, rue Jean-Talon Est, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jeannette Nathalie Ramos-Vasquez en celui de Jeannette Nathalie Vasquez-Ramos.

Montréal, le 7 juillet 1994

93458-29-2

OLIVIA RAMOS

Jean-Eudes Boulet

Prenez avis que Jean-Eudes Boulet, domicilié au 158, rue Fontenelle, Gaspé, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-Eudes Boulay.

Gaspé, le 28 juin 1994

93241-28-2

JEAN-EUDES BOULET

Jean-François Lavallée

Prenez avis que Lyne Brault, en ma qualité de mère, domiciliée au 15, place Saint-Aimé, Saint-Paul-de-Châteauguay, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jean-François Lavallée en celui de Jean-Philippe Lavallée.

Saint-Paul-de-Châteauguay, le 4 juillet 1994

93423-29-2

LYNE BRAULT

Jessica Pilon

Prenez avis que Martine Doré, en ma qualité de mère, domiciliée au 177 B, 6^e Boulevard, Terrasse-Vaudreuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jessica Pilon en celui de Jessica Doré-Pilon.

Dorion, le 28 juin 1994

93390-29-2

Les procureurs de la requérante,
MASSE & GROULX, *avocats*

Jessy Cardinal

Prenez avis que Joanne Berthiaume, en ma qualité de mère, domiciliée au 90, rue Marcoux, Val-D'Or, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jessy Cardinal en celui de Jessy Berthiaume Cardinal.

Val-D'Or, le 30 juin 1994

93400-29-2

JOANNE BERTHIAUME

Joanne Fratino

Prenez avis que Johanne Fratino, domiciliée au 2620, Théodore, appartement 7, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joanne Létourneau.

Montréal, le 20 juin 1994

93366-28-2

JOANNE FRATINO

Jonathan Elie

Prenez avis que France Fortier, en ma qualité de mère, domiciliée au 664, rue Verchères, Rock Forest, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jonathan Elie en celui de Jonathan Elie-Fortier.

Sherbrooke, le 26 juin 1994

93289-28-2

FRANCE FORTIER

Jony Andrianakis

Prenez avis que George Andrianakis, en ma qualité de père, domicilié au 11813, du Général-Giraud, Cartierville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jony Andrianakis en celui de John Andrianakis.

Cartierville, le 29 juin 1994

93310-28-2

GEORGE ANDRIANAKIS

Joseph Alain Vincent Chevrier

Prenez avis que Chantal Bélanger, en ma qualité de mère, domiciliée au 812, rue Chicoine, appartement 104, Dorion, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Alain Vincent Chevrier en celui de Joseph Alain Vincent Bélanger-Chevrier.

Dorion, le 8 juillet 1994

93473-29-2

CHANTAL BÉLANGER

Joseph, Bruno, Maxime Tremblay

Prenez avis que Linda Labrie, en ma qualité de mère, domiciliée au 6780, boulevard de l'Ormière, appartement 203, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph, Bruno, Maxime, Tremblay, en celui de Joseph, Bruno, Maxime Labrie-Tremblay.

Québec, le 3 juin 1994

930037-26-2

LINDA LABRIE

Joseph Claude Jean-Claude Charette

Prenez avis que Monique Savard, en ma qualité de mère, domiciliée au 57, rue Fournière, Gatineau, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph, Claude, Jean-Claude Charette en celui de Joseph, Claude, Jean-Claude Savard.

Gatineau, le 18 mai 1994

93472-29-2

MONIQUE SAVARD

Joseph Claude Raymond Caron

Prenez avis que Joseph Claude Raymond Caron, domicilié au 2521, rue des Hospitalières, Sillery, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Claude Rosemond Caron.

Sillery, le 11 juillet 1994

93477-29-2

ROSEMOND CARON

Joseph Donald Laurin Denis Dufour

Prenez avis que Joseph Donald Laurin Denis Dufour, domicilié au 38, du Port, Île-aux-Coudres, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Donald Lorrain Denis Dufour.

Île-aux-Coudres, le 20 juin 1994

93101-26-2

LORRAIN DUFOUR

Joseph, Elphège, Léopold Thiffault

Prenez avis que Joseph, Elphège, Léopold Thiffault, domicilié au 1820, rue Denoue, Trois-Rivières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph, Elphège, Paul Thiffault.

Trois-Rivières-Ouest, le 26 mai 1994

93365-28-2

LÉOPOLD THIFFAULT

Joseph Emond Maurice Larivière

Prenez avis que Joseph Emond Maurice Larivière, domicilié au 17, John White, Kirkland, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Edmond Morris Larivière.

Montréal, le 21 juin 1994

93419-29-2

MAURICE LARIVIÈRE

Joseph Germain Antoine Jourdain

Prenez avis que Joseph Germain Antoine Jourdain, domicilié au 45, Grenier, Mont-Saint-Hilaire, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Germain Lafrance.

Mont-Saint-Hilaire, le 2 juillet 1994

93357-28-2

GERMAIN JOURDAIN

Joseph Gilles Damien Veilleux

Prenez avis que Marie Monique Line Veillette, en ma qualité de mère, domiciliée au 263, route 255, Wotton, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Gilles Damien Veilleux en celui de Joseph Gilles Damien Veilleux Veillette.

Wotton, le 29 juin 1994

93479-29-2

LINE VEILLETTE

Joseph Giovanni Antonio Ranco

Prenez avis que Joseph Giovanni Antonio Ranco, domicilié au 1357, Rachel Est, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean Joseph Antoine Ranco.

Montréal, le 22 juin 1994

93317-28-2

GIOVANNI RANCO

Joseph, John, Jean-François Boudreau-Mallette

Prenez avis que Lise Mallette, en ma qualité de mère, domiciliée au 440, 24^e Avenue, L'Île-Perrot, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph, John, Jean-François Boudreau-Mallette en celui de Joseph, John, Jean-François Boudreau.

L'Île-Perrot, le 12 juin 1994

93047-26-2

LISE MALLETTE

Joseph Marc Bruno Kevin Favasuli-Young

Prenez avis que Marc Young, en ma qualité de père, domicilié au 2975, Blais, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Marc Bruno Kevin Favasuli-Young en celui de Kevin Young.

Brossard, le 30 juin 1994

93401-29-2

MARC YOUNG

Joseph, Michel, Maxime Tassé-Cliche et**Lyne Frédérique Marie-Eve Tassé, Cliche**

Prenez avis que Nancy Cliche, en ma qualité de mère, domiciliée au 17797, rue Charles, Saint-Janvier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Joseph, Michel, Maxime Tassé-Cliche et de Lyne Frédérique Marie-Eve Tassé, Cliche en ceux de Joseph, Michel, Maxime Tassé et de Lyne, Frédérique, Marie-Eve Tassé.

Saint-Antoine, le 21 juin 1994

93349-28-2

NANCY CLICHE

Joseph Reno Raymond Thibodeau

Prenez avis que Joseph Reno Raymond Thibodeau, domicilié au 331, 45^e Rue Est, Charlesbourg, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Renault Raymond Thibodeau.

Charlesbourg, le 13 juin 1994

93092-26-2

RENAULT THIBODEAU

Joseph Yves Alain Duranleau

Prenez avis que Joseph Yves Alain Duranleau, domicilié au 776, rue Mondor, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yves-Alain Duranleau.

Saint-Alphonse-de-Granby, le 16 juin 1994

93424-29-2

ALAIN DURANLEAU

Joseph Yves Richard Rheault

Prenez avis que Joseph Yves Richard Rheault, domicilié au 168, rue Brière, Saint-Jérôme, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Yves Richard Léveillé.

Saint-Jérôme, le 18 juin 1994

93288-28-2

JOSEPH YVES RICHARD RHEAULT

Judith Hamburger

Prenez avis que Judith Hamburger, domiciliée au 4090, Oxford, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Judi Hamburg.

Montréal, le 28 juin 1994

93285-28-2

JUDITH HAMBURGER

Julienne, Marie, Gaétane Dubé

Prenez avis que Julienne, Marie, Gaétane Dubé, domiciliée au 918, rue du Parc, La Pocatière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Julie, Marie, Gaétane Dubé.

La Pocatière, le 7 juin 1994

93069-26-2 JULIE DUBÉ

Julienne Molloy

Prenez avis que Julienne Molloy, domiciliée au 9, rue Laporte, Labelle, (à compter du 30 juin 1994: 146, rue Dubois, Saint-Jovite), présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Julie Molloy.

Saint-Jovite, le 17 juin 1994

93081-26-2 JULIENNE MOLLOY

Justine Gonthier

Prenez avis que Carole Mathieu, en ma qualité de mère, domiciliée au 162, rue Principale, Sainte-Lucie-de-Beaugard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Justine Gonthier en celui de Justine Mathieu Gonthier

Sainte-Lucie-de-Beaugard, le 1^{er} juin 1994

93500-29-2 CAROLE MATHIEU

**Karine Malouin
et
Marie-Pier Malouin**

Prenez avis que Luc Malouin, en ma qualité de père, domicilié au 1300, Petit Saint-Esprit, Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Karine Malouin et de Marie-Pier Malouin en ceux de Karine Bolduc-Malouin et de Marie-Pier Bolduc-Malouin.

Nicolet, le 23 juin 1994

93441-29-2 LUC MALOIN

Karine Lacroix

Prenez avis que Nicole Lacroix, en ma qualité de mère, domiciliée au 315, rue Gérald, La Salle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Karine Lacroix en celui de Karina Lacroix.

La Salle, le 22 juin 1994

93248-28-2 NICOLE LACROIX

Khanh-Tram Ly

Prenez avis que The-Hong-Ly, en ma qualité de père, domicilié au 6334, Sherbrooke Est, appartement 3, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Khanh-Tram Ly en celui de Liliane-Khanh-Tram-Ly.

Montréal, le 28 juin 1994

93280-28-2 THE HONG LY

Laurent Houle

Prenez avis que Laurent Houle, domicilié au 32, chemin Jonction, r.r.1, Bishopton, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Normand Houle.

Bishopton, le 17 juin 1994

93097-26-2 LAURENT HOULE

Lawrence Morton Garmaise

Prenez avis que Lawrence Morton Garmaise, domicilié au 2051, avenue Connaught, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Laurel Albaire Wolfhansen.

Montréal, le 7 juillet 1994

93455-29-2 LAWRENCE MORTON GARMAISE

Linda Bonnier

Prenez avis que Linda Bonnier, domiciliée au 3231, rue Lafontaine, Tracy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Tanya Bonnier.

Sorel, le 10 juin 1994

93391-29-2 LINDA BONNIER

Lisa-Carole Coté

Prenez avis que Céline Boucher, en ma qualité de mère, domiciliée au 313, 47^e Rue Ouest, appartement 7, Charlesbourg, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Lisa-Carole Coté en celui de Lisa Boucher.

Québec, le 20 juillet 1994

93449-29-2 CÉLINE BOUCHER

Lise Beaux

Prenez avis que Lise Beaux, domiciliée au 9830, rue Péloquin, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lise Lucie Bédard.

Montréal, le 11 juin 1994

93068-26-2

LISE BEAUX

Lise, Marie, Jeannette Gaudreau

Prenez avis que Lise, Marie, Jeannette Gaudreau, domiciliée au 1475, Sainte-Angélique, Saint-Lazare, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Jeannette, Line Gaudreault.

Valleyfield, le 2 juin 1994

93067-26-2

LINE GAUDREULT

Lisette Beaulieu

Prenez avis que Lisette Beaulieu, domiciliée au 295, rue Harvey, Granby, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dominique Beaulieu.

Granby, le 5 juillet 1994

93418-29-2

LISSETTE BEAULIEU

Louis-Marie Mimeault

Prenez avis que Louis-Marie Mimeault, domicilié au 690, de Norvège, appartement 204, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jean-Marie Mimeault.

Sainte-Foy, le 1^{er} juillet 1994

93237-28-2

LOUIS-MARIE MIMEAULT

Louise Bouthillier

Prenez avis que Louise Bouthillier, domiciliée au 36, Cartier, Saint-Jérôme, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lise Bouthillier.

Prévost, le 17 juin 1994

93368-28-2

LOUISE BOUTHILLIER

Luc, André, Frédéric O'Reilly

Prenez avis que Eveline Kinet, en ma qualité de mère, domiciliée au 1422, rue Aylwin, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Luc, André, Frédéric O'Reilly en celui de Luc, André, Frédéric, Kinet O'Reilly.

Montréal, le 6 juin 1994

93397-29-2

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND

Lucie Salvas

Prenez avis que Lucie Salvas, domiciliée au 113A, du Marché, Valleyfield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lucie Fournier.

Valleyfield, le 27 juin 1994

93444-29-2

LUCIE SALVAS

Marc (Philip) Hébert

Prenez avis que Marc (Philip) Hébert, domicilié au 24, route Saint-Denys-Garneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marc (Philip) H. Lelièvre.

Québec, le 8 juin 1994

93427-29-2

MARC H. LELIÈVRE

Mariane, Kristine O'Reilly

Prenez avis que Eveline Kinet, en ma qualité de mère, domiciliée au 1422, rue Aylwin, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marianne, Kristine O'Reilly en celui de Marianne, Kristine Kinet O'Reilly.

Montréal, le 6 juin 1994

93399-29-2

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND

Marie Ange Albertine Lachapelle

Prenez avis que Marie Ange Albertine Lachapelle, domiciliée au 310, route 122, Saint-David-d'Yamaska, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Ange Berthe Lachapelle.

Saint-David-d'Yamaska, le 23 juin 1994

93358-28-2

BERTHE LACHAPELLE

Marie-Ange Ghislaine Diane Ouellette

Prenez avis que Maire-Ange Ghislaine Diane Ouellette, domiciliée au 289, Alfred-Messier, Lachenaie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Ange Ghislaine Diane Gauvreau.

Lachenaie, le 17 juin 1994

93343-28-2

DIANE OUELLETTE

Marie Carmen Marjolaine Imbeault

Prenez avis que Marie Carmen Marjolaine Imbeault, domiciliée au 1415, rue des Effigies, C.P. 7351, Val-Bélair, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Carmen Marjolaine Joanie Imbeault.

Val-Bélair, le 16 juin 1994

93100-26-2

MARJOLAINE IMBEAULT

Marie-Claude Villeneuve

Prenez avis que Noëlla Villeneuve, en ma qualité de mère, domiciliée au 6456, Azilda, Anjou, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Claude Villeneuve en celui de Marie-Claude Villeneuve-Champagne.

Anjou, le 8 juin 1994

93242-28-2

NOËLLA VILLENEUVE

Marie Dorianne Roxanne Langlois Gauthier

Prenez avis que Diane Langlois, en ma qualité de mère, domiciliée au 455, rue Julien, Saint-Marc-des-Carières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Dorianne Roxanne Langlois Gauthier en celui de Marie Roxan Gauthier.

Saint-Marc-des-Carières, le 30 juin 1994

93311-28-2

DIANE LANGLOIS

Marie, Elodie, Arcelle Benoit

Prenez avis que Marie, Elodie, Arcelle Benoit, domiciliée au 1058, Bourdages, Marieville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Elodie, Estelle Benoit.

Marieville, le 20 juin 1994

93346-28-2

ESTELLE BENOIT

Marie Éris Catherine Lavoie

Prenez avis que Marie Éris Catherine Lavoie, domiciliée au 288, rue Thérèse-Casgrain, Chicoutimi, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Iris Catherine Lavoie.

Chicoutimi, le 15 juin 1994

93078-26-2

ÉRIS LAVOIE

Marie-Ève Grenier

Prenez avis que Line Parent, en ma qualité de mère, domiciliée au 6203, Jeanne-Mance, Lac-Mégantic, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Ève Grenier en celui de Marie-Ève Grenier-Parent.

Lac-Mégantic, le 14 mars 1994

93048-26-2

LINE PARENT

Marie Fernande Carmen Trottier

Prenez avis que Marie Fernande Carmen Trottier, domiciliée au 4201, avenue Tour du Lac, Lac-à-la-Tortue, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Fernande Carmen Jacqueline Trottier.

Lac-à-la-Tortue, le 16 juin 1994

93095-26-2

JACQUELINE TROTTIER

Marie-Jeanne Cloutier

Prenez avis que Marie-Jeanne Cloutier, domiciliée au 96, rue de la Normandie, Rimouski, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Jeannette Cloutier.

Rimouski, le 23 juin 1994

93350-28-2

JEANNETTE CLOUTIER

Marie Jeannine Andrée Turcotte

Prenez avis que Marie Jeannine Andrée Turcotte, domiciliée au 574, Saint-Jean, appartement 3, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Jeannine Audrey Turcotte.

Longueuil, le 28 juin 1994

93470-29-2

ANDRÉE TURCOTTE

Marie Josée Chantal Lejeune

Prenez avis que Marie Josée Chantal Lejeune, domiciliée au 2275, Fullum, appartement 23, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Josée Chantal Riopel.

Montréal, le 4 juillet 1994

93284-28-2

CHANTAL LEJEUNE

Marie-Johanne Anne Thérèse Blette

Prenez avis que Marie Johanne Anne Thérèse Blette, domiciliée au 231, rue Plessis, Repentigny, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Johanne Anne Thérèse Blais.

Repentigny, le 9 juin 1994

93032-26-2

JOHANNE BLETTE

Marie, Laurence, Rolande Lessard

Prenez avis que Marie, Laurence, Rolande Lessard, domiciliée au 285, rang 4 Nord, Saint-Victor, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lorraine Lessard.

Saint-Victor, le 18 juin 1994

93318-28-2

LORRAINE LESSARD

Marie Lise Rachel Gaudreault

Prenez avis que Marie Lise Rachel Gaudreault, domiciliée au 54, des Conifères, Val-des-Monts, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Lise Rachelle Gaudreault.

Val-des-Monts, le 28 juin 1994

93282-28-2

RACHELLE GAUDREAU L'ECUYER

Marie Lucienda Hélène Lang

Prenez avis que Marie Lucienda Hélène Lang, domiciliée au 860, boulevard Quinn, appartement 1, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Lucienda Elaine Lang.

Longueuil, le 6 juin 1994

93077-26-2

ÉLAINE LANG

Marie Lyn Vanessa Désaulniers

Prenez avis que Sylvie Furgich, en ma qualité de mère, domiciliée au 685, rue R.-H.-Lalonde, Gatineau, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie Lyn Vanessa Désaulniers en celui de Marie Lyn Vanessa Furgich-Désaulniers.

Gatineau, le 16 juin 1994

93331-28-2

SYLVIE FURGICH

Marie-Noël Elysaeth Jutras

Prenez avis que Marie Aline Isabelle Côté, en ma qualité de mère, domiciliée au 635, rue Saint-Jean, appartement 1, Drummondville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Marie-Noël Elysaeth Jutras en celui de Marie-Noëlle Elysaeth Côté Jutras.

Drummondville, le 6 juillet 1994

93425-29-2

ISABELLE CÔTÉ

Marie Odette Caroline Lefebvre

Prenez avis que Marie Odette Caroline Lefebvre, domiciliée au 18084, rue Charles, Saint-Janvier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Odette Caroline Forcier.

Mirabel, le 10 juin 1994

93039-26-2

CAROLINE LEFEBVRE

Marie Rolande Diane Côté

Prenez avis que Marie Rolande Diane Côté, domiciliée au 3450, rue Drummond, appartement 317, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Rolande Diane Simard.

Montréal, le 29 juin 1994

93385-29-2

MARIE ROLANDE DIANE CÔTÉ

Marie, Shirley, Julie Brisson

Prenez avis que Marie, Shirley, Julie Brisson, domiciliée au 770, rue Grégoire, appartement 107, Disraeli, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Shirley, Julie Béliveau.

Thetford Mines, le 30 juin 1994

93279-28-2

SHIRLEY BRISSON

Marie Thérèse Lucienne Cadorette

Prenez avis que Marie Thérèse Lucienne Cadorette, domiciliée au 1674, Mauriat, Saint-Hubert, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Thérèse Lucienne Cadoret.

Saint-Hubert, le 14 juin 1994

93329-28-2

LUCIENNE CADORET

Martine Marie Jose Savard

Prenez avis que Martine Marie Jose Savard, domiciliée au 3231, D'Amours, Sainte-Foy, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Martine Marie Josée Savard.

Sainte-Foy, le 22 juin 1994

93440-29-2

JOSE SAVARD

Mathieu Miville-Pelletier

Prenez avis que Guylaine Miville, en ma qualité de mère, domiciliée au 823, Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mathieu Miville-Pelletier en celui de Mathieu Pelletier.

Saint-Roch-des-Aulnaies, le 22 juin 1994

93268-28-2

GUYLAINE MIVILLE

Mathieu Rivest Bergeron

Prenez avis que Carmen Rivest, en ma qualité de mère, domiciliée au 25, Domaine Rivest, Saint-Roch-de-l'Achigan, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Mathieu Rivest Bergeron en celui de Mathieu Bergeron.

Saint-Roch-de-l'Achigan, le 15 juin 1994

93094-26-2

CARMEN RIVEST

Matthieu Lemelin-Patoine

Prenez avis que Claude Patoine, en ma qualité de père, domicilié au 364, rue Ader, Beauport, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Matthieu Lemelin-Patoine en celui de Matthieu Patoine.

Beauport, le 27 juin 1994

93247-28-2

CLAUDE PATOINE

Maude Charland

Prenez avis que Danielle Tremblay, en ma qualité de mère, domiciliée au 36, Michel, Saint-Chrysostome, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Maude Charland en celui de Maude Tremblay-Charland.

Saint-Chrysostome, le 10 juin 1994

93035-26-2

DANIELLE TREMBLAY

Maurice Sébastien Yan Therrien

Prenez avis que Sylvie Robert, en ma qualité de mère, domiciliée au 13515, rue de L'Autan, Saint-Janvier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Maurice Sébastien Yan Therrien en celui de Maurice Sébastien Yan Robert Therrien.

Saint-Janvier, le 29 juin 1994

93347-28-2

SYLVIE ROBERT

Maxime Prévost-Boyer

Prenez avis que Marc Boyer, en ma qualité de père, domicilié au 1, De Vénus, Saint-André-Avellin, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Maxime Prévost-Boyer en celui de Maxime Boyer.

Saint-André-Avellin, le 27 juin 1994

93330-28-2

MARC BOYER

Mehrbono Gezelbash

Prenez avis que Mehrbono Gezelbash, domicilié au 350, Prince Arthur Ouest, appartement 721, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Bany Bash.

Montréal, le 23 juin 1994

93384-29-2

MEHRBONO GEZELBASH

Mélanie Aubé

Prenez avis que Mélanie Aubé, domiciliée au 3815, rue D'Auteuil, Jonquière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mélanie Hébert.

Jonquière, le 13 juin 1994

93026-26-2

MÉLANIE AUBÉ

Michael Isadore Cawlishaw

Prenez avis que Elaine Larochelle, en ma qualité de mère, domiciliée au 378, Elaine, appartement 2, Fabreville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Michael Isadore Cawlishaw en celui de Michel Larochelle.

Fabreville, le 16 juin 1994

93469-29-2

ELAINE LAROCHELLE

Mylène Lalonde

Prenez avis que Mylène Lalonde, domiciliée au 6, Barcelone, Candiac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mylène Masse.

Candiac, le 3 mars 1994

93027-26-2

MYLÈNE MASSE-LALONDE

Myriam Bonin Aubry

Prenez avis que Manon Bonin, en ma qualité de mère, domiciliée au 587, bois D'Autray, Lanoraie, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Myriam Bonin Aubry en celui de Myriam Aubry.

Lanoraie, le 9 juin 1994

93313-28-2

MANON BONIN

Myrielle-Léonne Barbe

Prenez avis que Myrielle-Léonne Barbe, domiciliée à R.R.1, Gracefield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Murielle-Léonne Barbe.

Gracefield, le 21 juin 1994

93437-29-2

MURIELLE BERTRAND

Nancy Chin

Prenez avis que Nancy Chin, domiciliée au 2500, Augustin-Cantin, appartement 6, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nancy Ménard.

Montréal, le 30 juin 1994

93379-29-2

NANCY CHIN

Nancy Osieda

Prenez avis que Nancy Osieda, domiciliée au 1560, croissant Salzboung, Brossard, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nancy Osadetz.

Brossard, le 15 juin 1994

93093-26-2

NANCY OSIEDA

Nicole Raharimalala

Prenez avis que Nicole Raharimalala, domiciliée au 7065, avenue Shelley, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nicole Léong.

Montréal, le 11 juillet 1994

93501-29-2

NICOLE RAHARIMALALA

Normand Marlow

Prenez avis que Normand Marlow, domicilié au 4406, Château-Pierrefonds, Pierrefonds, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Normand Summerside.

Pierrefonds, le 9 juin 1994

93028-26-2

NORMAND MARLOW

Olivier Mallavi

Prenez avis que Olivier Mallavi, domicilié au 7311, 14^e Avenue, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Olivier, Joseph-Mallavi.

Montréal, le 28 juin 1994

93328-28-2

LONIA JOSEPH

Orise Rheault

Prenez avis que Orise Rheault, domiciliée au 3271, route 157, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Aurise Rheault.

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le 10 juin 1994

93312-28-2

AURISE RHEAULT

Osanna Sana Roussakis

Prenez avis que Osanna Sana Roussakis, domiciliée au 5939, avenue du Parc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Nora Lee Roussakis.

Montréal, le 17 juin 1994

93082-26-2

OSANNA ROUSSAKIS

Oscar Horace Seveigny

Prenez avis que Oscar Horace Seveigny, domicilié au 213, rue Alfred, Thetford Mines, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Oscar Horace de Sévigné.

Thetford Mines, le 14 juin 1994

93034-26-2

OSCAR HORACE SEVEIGNY

Patrick Pompée

Prenez avis que Guerline Alexandre, en ma qualité de mère, domiciliée au 6670, boulevard Pie-IX, appartement 101, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Patrick Pompée en celui de Patrick Alexandre.

Montréal, le 15 juin 1994

93103-26-2 *Les procureurs de la requérante,*
MENDELSON ROSENTZVEIG SHACTER

Paul, Jean, Sébastien Girard

Prenez avis que Yves Girard, en ma qualité de père, domicilié au 58, rue Corbeil, La Tuque, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Paul, Jean, Sébastien Girard en celui de Paul, Jean-Sébastien Girard.

La Tuque, le 7 juin 1994

93257-28-2 YVES GIRARD

Que Khanh, Lam Tu

Prenez avis que Que Khanh, Lam Tu, domiciliée au 5604, Lavoie, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anaïs Que Khanh Lam.

Montréal, le 11 juin 1994

93415-29-2 LAM, QUE KHANH

Quoc-Tai Huynh

Prenez avis que Quoc-Tai Huynh, domicilié au 1357, 6^e Avenue, Saint-Georges-Ouest, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Quoc-Tai Pierre Huynh.

Saint-Georges de Beauce, le 21 juin 1994

93461-29-2 QUOC-TAI (PIERRE) HUYNH

Raphael Elie

Prenez avis que France Fortier, en ma qualité de mère, domiciliée au 664, rue Verchères, Rock Forest, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Raphael Elie en celui de Raphael Elie-Fortier.

Sherbrooke, le 26 juin 1994

93290-28-2 FRANCE FORTIER

Régean Richard Bélanger

Prenez avis que Régean Richard Bélanger, domicilié au 34, rue Simon, C.P. 233, Saint-Méthode, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Réjean Richard Bélanger.

Saint-Méthode, le 12 juin 1994

93099-26-2 RÉJEAN BÉLANGER

René Léopold Labine

Prenez avis que René Léopold Labine, domicilié au 6, Coulonge, Fort-Coulonge, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Léo-Paul René Labine.

Fort-Coulonge, le 29 juin 1994

93468-29-2 LÉO-PAUL LABINE

René, Tristan-Charles Barbier

Prenez avis que René, Tristan-Charles Barbier, domicilié au 331, Allain Court, Sturgeon Falls, Ontario, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Tristan, René Vaillancourt.

Sturgeon Falls, le 30 juin 1994

93386-29-2 TRISTAN VAILLANCOURT

Sam Khan Phoeuk

Prenez avis que Sam Khan Phoeuk, domicilié au 6686, rue Marquette, appartement B, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Seng Sambath Lay-Phin.

Montréal, le 14 juin 1994

93344-28-2 SAM KHAN PHOEUK

Sandrine Dalanda Diallo

Prenez avis que Elise Tessier, en ma qualité de mère, domiciliée au 1646, rue Beaudry, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sandrine Dalanda Diallo en celui de Sandrine, Dalanda, Diallo Tessier.

Montréal, le 23 juin 1994

93240-28-2 ELISE TESSIER

Sara Alexandra Mawdsley

Prenez avis que Hélène Patenaude, en ma qualité de mère, domiciliée au 629, D'Ailleboust, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sara Alexandra Mawdsley en celui de Sara Alexandra Mawdsley-Patenaude.

Montréal, le 16 juin 1994

93066-26-2

HÉLÈNE PATENAUDE

Sarah Bédard

Prenez avis que Julie Després, en ma qualité de mère, domiciliée au 1560, Marie-Victorin, appartement 2, Longueuil, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sarah Bédard en celui de Sarah Després.

Longueuil, le 27 juin 1994

93434-29-2

JULIE DESPRÉS

Sarah Yiddy Wieder

Prenez avis que Pinchus Wieder, en ma qualité de père, domicilié au 5597, Hutchison, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sarah Yiddy Wieder en celui de Sarah Yitty Wieder.

Montréal, le 5 juillet 1994

93478-29-2

PINCHUS WIEDER

Silvana, Priscilla Lavigne

Prenez avis que Lina Corsilli, en ma qualité de mère, domiciliée au 4360, boulevard Sainte-Rose, Fabreville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Silvana, Priscilla Lavigne en celui de Silvana, Priscilla Lavigne-Corsilli.

Montréal, le 17 mai 1994

93080-26-2

LINA CORSILLI

Sophie Barros

Prenez avis que Doreen Machado, en ma qualité de mère, domiciliée au 12244, Alfred, Montréal-Nord, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sophie Barros en celui de Sophie Andrea Machado Barros.

Montréal-Nord, le 13 juin 1994

93046-26-2

DOREEN MACHADO

Sylvain Demers

Prenez avis que Linda Denny, en ma qualité de mère, domiciliée au 564, Saint-Pierre, Pabos, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Sylvain Demers en celui de Sylvain Denny-Demers.

Montréal, le 29 juin 1994

93439-29-2

LINDA DENNEY

Sylvestre José Tidiane Manga

Prenez avis que Sylvestre José Tidiane Manga, domicilié au 840, Calixa-Lavallée, appartement 6, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sylvestre José Tidiane Dominickson.

Ce changement affectera aussi Karen Shirley Manga et Jessica Tracy Manga.

Québec, le 7 juillet 1994

93388-29-2

SYLVESTRE JOSÉ TIDIANE MANGA

Tommy Oliver Savoie Aspirot

Prenez avis que Diane Savoie, en ma qualité de mère, domiciliée à C.P. 1015, Paspébiac, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Tommy Oliver Savoie Aspirot en celui de Tommy Jean-Mickaël Savoie Aspirot.

New Carlisle, le 14 juin 1994

93030-26-2

DIANE SAVOIE

Vania Major

Prenez avis que Vania Major, domicilié au 663, Saint-Jacques, Granby, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Yvan Major.

Granby, le 2 juin 1994

93033-26-2

YVAN MAJOR

Veronique Marie Lepage

Prenez avis que Veronique Marie Lepage, domiciliée au 240, Joseph-Isabelle, appartement 403, Vanier, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Bernadette Lepage.

Saint-Georges de Beauce, le 23 juin 1994

93431-29-2

VERONIQUE MARIE LEPAGE

Vickie Rondeau

Prenez avis que Sylvie Levac, en ma qualité de mère, domiciliée au 105, Sanguinet, Repentigny, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vickie Rondeau en celui de Linda, Josée, Vickie Levac Rondeau.

Montréal, le 16 juin 1994

93076-26-2

SYLVIE LEVAC

Vicky Canuel

Prenez avis que Berthe Pageau, en ma qualité de mère, domiciliée au 2315, Des Meuniers, appartement 206, Neufchâtel, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vicky Canuel en celui de Vicky Caouette.

Neufchâtel, le 16 juin 1994

93356-28-2

BERTHE PAGEAU

Vivianne Laforest

Prenez avis que Vivianne Laforest, domiciliée au 7745, avenue Hoffman, Charlesbourg, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Viviane Laforest.

Charlesbourg, le 23 juin 1994

93367-28-2

VIVIANE LAFOREST

Wahba Wahba

Prenez avis que Wahba Wahba, domicilié au 2110, rue Cushing, Saint-Laurent, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Richard Melcika Wahba.

Montréal, le 30 juin 1994

93474-29-2

WAHBA WAHBA

Wendy Karina Vazquez-Ramos

Prenez avis que Olivia Ramos, en ma qualité de mère, domiciliée au 195-A, rue Jean-Talon Est, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Wendy Karina Vazquez-Ramos en celui de Wendy Karina Vasquez-Ramos.

Montréal, le 7 juillet 1994

93459-29-2

OLIVIA RAMOS

**Yannick Langlois-Plante
Marilène Langlois-Plante**

Prenez avis que Mario Plante, en ma qualité de père, domicilié au 545, Ménard, Sainte-Cécile-de-Milton, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer les noms de Yannick Langlois-Plante et de Marilène Langlois-Plante en ceux de Yannick Plante et de Marilène Plante.

Sainte-Cécile-de-Milton, le 6 juillet 1994

93450-29-2

MARIO PLANTE

Youssef Amrani

Prenez avis que Abderrazak Amrani, en ma qualité de père, domicilié au 2870, Jeanne-D'Arc, appartement 3, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Youssef Amrani en celui de Yacine Amrani.

Montréal, le 15 juin 1994

93058-26-2

ABDERRAZAK AMRANI

Zhong Zhao

Prenez avis que Zhong Zhao, domicilié au 1212, avenue des Pins Ouest, appartement 1005A, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Edward Zhong Zhao.

Montréal, le 4 juillet 1994

93355-28-2

ZHONG ZHAO

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2847-8535 2847-8535 QUÉBEC INC.	1990 12 12	1994 07 04

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1135-1673 QUÉBEC INC.**

Prenez avis que la compagnie « 1135-1673 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 avril 1994

93484

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

2619-0082 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2619-0082 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 21 juin 1994

93392

Le président,
NORMAND ST-PIERRE

2631-5267 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2631-5267 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Varenes, le 4 juillet 1994

93405

La présidente,
YOLANDE ST-ONGE LACOMBE

2634-7260 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2634-7260 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1994

93383

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN

2635-6139 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2635-6139 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Wotton, le 27 juin 1994

93408

Le procureur de la compagnie,
MICHEL DROUIN, notaire

2732-1819 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2732-1819 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Valleyfield, le 24 janvier 1994

93411

Le président,
GASTON POTVIN

2738-2902 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2738-2902 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 21 juin 1994

93395

Le président,
BERNHARD POLTERAUER

2752-0048 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2752-0048 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 juillet 1994

93453

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN LARAMÉE

2754-8783 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2754-8783 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 3 juillet 1994

93460

Le président,
AURÈLE BRILLON

2754-9443 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2754-9443 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Rédempteur, le 22 juin 1994

93390

Le président,
ANDRÉ BÉGIN

2760-5369 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2760-5369 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 7 juillet 1994

93481

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN LARAMÉE

2852-6598 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2852-6598 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 7 juillet 1994

93492

Le président,
ANDRÉ VERRIER

2947-0937 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2947-0937 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juillet 1994

93490

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

2947-3006 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2947-3006 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juillet 1994

93489

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

3087-0299 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 3087-0299 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 5 juillet 1994

93404

Le procureur de la compagnie,
CAROLINE RHÉAUME

3088-1882 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 3088-1882 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Prévost, le 22 juin 1994

93483

Le président,
SERGE OUELLETTE

ALEX MARCOTTE INC.

Prenez avis que la compagnie « ALEX MARCOTTE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 8 juillet 1994

93454

Le président,
PATRICE MARCHAND

AMICALEMENT VOTRE ESTHÉTIQUE COIFFURE INC.

Prenez avis que la compagnie « AMICALEMENT VOTRE ESTHÉTIQUE COIFFURE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 21 juin 1994

93393

Le secrétaire de la compagnie,
SERGE LANGLOIS

AMUSEMENT 1^{re} AVENUE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « AMUSEMENT 1^{re} AVENUE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 21 juin 1994

93394

Le président,
BERNHARD POLTERAUER

ANITA BARRIÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie « ANITA BARRIÈRE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Sauveur, le 8 juillet 1994

93497

Le procureur de la compagnie,
JACQUES VIENS, notaire

ARNAUD AUTOMOBILE INC.

Prenez avis que la compagnie « ARNAUD AUTOMOBILE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 5 juillet 1994

93452

Le secrétaire de la compagnie,
ST GEORGES DROUIN, C.A.

CLUB SPORTIF P.L.J.

Prenez avis que la compagnie « CLUB SPORTIF P.L.J. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 22 juin 1994

93430

La secrétaire de la compagnie,
CARMEN PEPIN

BOUTIQUE ANITA BARRIÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE ANITA BARRIÈRE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Sauveur, le 8 juillet 1994

93496

Le procureur de la compagnie,
JACQUES VIENS, notaire

CONSTRUCTION BOUCHARD & TURCOTTE INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION BOUCHARD & TURCOTTE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Alma, le 7 juillet 1994

93486

Le président,
GILLES TURCOTTE

CENTRE D'ARMOIRES RINOFAB INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE D'ARMOIRES RINOFAB INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauharnois, le 27 mai 1994

93464

Le président,
RICHARD BOUTET

DISTRIBUTIONS YVON BOULIANE INC.

Prenez avis que la compagnie « DISTRIBUTIONS YVON BOULIANE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-Baptiste, le 30 mai 1994

93375

Le président,
YVON BOULIANNE

CENTRE DE PROMOTION DE L'IMMIGRANT ENTREPRENEUR DE QUÉBEC

Prenez avis que la compagnie « CENTRE DE PROMOTION DE L'IMMIGRANT ENTREPRENEUR DE QUÉBEC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 12 juillet 1994

93467

Le secrétaire,
MARIO HEPBURN

ÉCURIE ROUGE ET NOIR, INC.

Prenez avis que la compagnie « ÉCURIE ROUGE ET NOIR, INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Hull, le 30 juin 1994

93413

Le président,
GUSTAVE SINCENNES

ÉDIMÉDIA INC.

Prenez avis que la compagnie « ÉDIMÉDIA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1994

93429

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN

CENTURY 21 GRILLI INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTURY 21 GRILLI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Kirkland, le 7 juillet 1994

93463

La secrétaire de la compagnie,
CAROLE LARIVIÈRE

ELREM LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «ELREM LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 juin 1994

93406

Le président,
JACQUES MERLE

GILLES DORÉ TRANSPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «GILLES DORÉ TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 10 juin 1994

93371

Le président,
GILLES DORÉ

GESTION BEN-ARD INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION BEN-ARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 16 juin 1994

93442

Le président,
BENOIT FRADET

GROUPE D'INTÉGRATION SOCIALE LA PERGOLA

Prenez avis que la compagnie «GROUPE D'INTÉGRATION SOCIALE LA PERGOLA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juillet 1994

93480

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU WALKER

GESTION JACOW INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION JACOW INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mai 1994

93498

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

GUECHARD INC.

Prenez avis que la compagnie «GUECHARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 30 juin 1994

93422

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LÉGARÉ, notaire

GESTION MARCEL CANTIN INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION MARCEL CANTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 4 juillet 1994

93494

Le président,
MARCEL CANTIN

JOURNAL COMMUNAUTAIRE POINT DE CHUTE

Prenez avis que la compagnie «JOURNAL COMMUNAUTAIRE POINT DE CHUTE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 29 juin 1994

93370

Le secrétaire-trésorier,
PATRICK BRUNELLE

GESTION OLO INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION OLO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Daveluyville, le 11 juillet 1994

93482

Le président,
RÉAL OUELLET

L'EDEN-PENTAGONE DU BAS ST-LAURENT INC.

Prenez avis que la compagnie «L'EDEN-PENTAGONE DU BAS ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Price, le 28 juin 1994

93495

Le président,
SERGE LANGLOIS

LEGAULT, CHAYER & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «LEGAULT, CHAYER & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 juillet 1994

93407

Le procureur de la compagnie,
LUC MARTEL, avocat

LE GROUPE URBALOGIC INC.

Prenez avis que la compagnie «LE GROUPE URBALOGIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 15 juin 1994

93414

La secrétaire de la compagnie,
FRANCINE B. BOUTET

**L'ENTREPRISE DE GOLF
GIROUX ET BEAUREGARD INC.**

Prenez avis que la compagnie «L'ENTREPRISE DE GOLF GIROUX ET BEAUREGARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 30 juin 1994

93493

Le président,
MARC GIROUX

**LES BOISERIES B. LTÉE
B. LUMBERS LTD.**

Prenez avis que la compagnie «LES BOISERIES B. LTÉE — B. LUMBERS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Robertsonville, le 29 juin 1994

93487

Le président,
EDGAR BILODEAU

LES CONSTRUCTIONS TRANIS INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS TRANIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Notre-Dame-du-Lac, le 27 juillet 1994

93372

Le président,
DENIS BERGERON

LES CONTENANTS GRANBY INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONTENANTS GRANBY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 5 juillet 1994

93409

Le procureur de la compagnie,
FRANÇOIS ST-ARNAUD

LES ENTREPRISES ALAIN MARTIN INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES ALAIN MARTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Nicéphore, le 6 juillet 1994

93466

Le procureur de la compagnie,
MARYSE BEAUMONT, notaire

LES HABITATIONS F.M.R. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES HABITATIONS F.M.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Malartic, le 4 juillet 1994

93412

Pour la compagnie,
FERNAND G. LANDRY

LES HEBDOS UNIMÉDIA (1990) INC.

Prenez avis que la compagnie «LES HEBDOS UNIMÉDIA (1990) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1994

93382

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE ROSENSTEIN

**LES INVESTISSEMENTS JIB LTÉE
JIB INVESTMENTS LTD.**

Prenez avis que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS JIB LTÉE — JIB INVESTMENTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 juillet 1994

93433

Le président,
SHARON BERKOWITZ

LES PLACEMENTS PRISME INC.

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS PRISME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 juillet 1994

93417

Le président,
JACQUES TREMBLAY

LES PLACEMENTS ROGER GAGNON LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES PLACEMENTS ROGER GAGNON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 30 juin 1994

93488

Le président de la compagnie,
ANDRÉ GAGNON

MAGASIN CAMILLE FORTIN INC.

Prenez avis que la compagnie «MAGASIN CAMILLE FORTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Apolline-de-Patton, le 22 juin 1994

93403

La présidente,
ANITA FORTIN

MOTEL ST-LAURENT RIOUX INC.

Prenez avis que la compagnie «MOTEL ST-LAURENT RIOUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 27 juin 1994

93465

Le procureur de la compagnie,
MARC ROSS, notaire

MURIELLISE INC.

Prenez avis que la compagnie «MURIELLISE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 juin 1994

93491

La présidente,
MURIELLE VINCENT LATOUR

PARABELLUM COMMUNICATION INC.

Prenez avis que la compagnie «PARABELLUM COMMUNICATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 27 mai 1994

93380

Les procureurs de la compagnie,
LAVERY, DE BILLY

R. CAMIRAND INC.

Prenez avis que la compagnie «R. CAMIRAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 19 mai 1994

93377

Pour la compagnie,
THÉRÈSE CAMIRAND

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS
DES PROFESSIONNELS DE L'ENVIRONNEMENT
(R.Q.P.E.)**

Prenez avis que la compagnie «REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES PROFESSIONNELS DE L'ENVIRONNEMENT (R.Q.P.E.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1994

93374

Le vice-président,
JEAN-PIERRE JOLY

ROSLYN HOLDINGS LTD.

Prenez avis que la compagnie «ROSLYN HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 16 mai 1994

93499

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

SALLE DE QUILLES STE-FOY INC.

Prenez avis que la compagnie «SALLE DE QUILLES STE-FOY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 5 juillet 1994

93428

Pour la compagnie,
JACQUES MARTIN, C.A.

SENECAL & LUSSIER ASSURANCE-VIE INC.

Prenez avis que la compagnie «SENECAL & LUSSIER ASSURANCE-VIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Iberville, le 21 juin 1994

93379

Le vice-président,
JACQUES LUSSIER

STATION-SERVICE DEROME INC.

Prenez avis que la compagnie «STATION SERVICE DEROME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Piopolis, le 23 juin 1994

93436

Le président,
ANTOINE THÉBERGE

SERVICES FUNÉRAIRES DISTINCTION (RIVE-SUD) INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICES FUNÉRAIRES DISTINCTION (RIVE-SUD) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 11 juillet 1994

93485

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

STRUCTURE DYMAC INC.

Prenez avis que la compagnie «STRUCTURE DYMAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Ferdinand, le 14 juillet 1994

93502

Le président,
NOËL PARENT

SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE WILLMOR INC. WILLMOR DISCOUNT CORP.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE WILLMOR INC. — WILLMOR DISCOUNT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 juin 1994

93432

Le procureur de la compagnie,
SETH DALFEN

THÉÂTRE-CLÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «THÉÂTRE-CLÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 juin 1994

93373

L'administratrice,
MANON LAFLAMME

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DRUMSTAN INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DRUMSTAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 juillet 1994

93402

Le procureur de la compagnie,
DAVID LITNER, C.R.

TRANSPORT RÉAL DUPONT INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT RÉAL DUPONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 juillet 1994

93451

Le président,
RÉAL DUPONT

SOGEM ÉLECTROMAGNÉTIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «SOGEM ÉLECTROMAGNÉTIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 17 juin 1994

93381

Le président,
CHRISTIAN DUBÉ

TRIANGLE DÉCOR INC.

Prenez avis que la compagnie «TRIANGLE DÉCOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Pierre, le 16 juin 1994

93378

Le secrétaire de la compagnie,
JACQUES LAMARCHE

VISAVIA INC.

Prenez avis que la compagnie « VISAVIA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 6 juillet 1994

93416

Le président,
ANDRÉ BLANCHET

bres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 27 mars 1994.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

Direction des coopératives
La directrice,
CHRISTINE ELLEFSEN

Coopératives — Loi sur les

5927

Magasin Co-op de Caplan-St-Alphonse

Le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos mem-

Curateur public — Loi sur le

Avis de parution de délégation de personnes pour assister la Curatrice publique dans ses fonctions (article 7, Loi sur le curateur public L.R.Q., c. C-81).

Le curateur public du Québec, en la personne de madame Marjolaine Loiselle, nommée par décret du gouvernement du Québec, numéro 951-94, en date du 22 juin 1994, et tenant bureau au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500, ville et district de Montréal.

Ci-après nommé: « la Curatrice publique ».

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur le curateur public, la Curatrice publique a autorité pour déléguer une partie de ses pouvoirs à des membres de son personnel pour l'assister dans ses fonctions;

ATTENDU QUE cette délégation doit être faite par écrit et publiée à la *Gazette officielle du Québec*.

La Curatrice publique délègue, par les présentes, les pouvoirs ci-après énumérés aux personnes ci-après désignées, lesquelles sont toutes membres de son personnel, savoir:

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
1. Régimes de protection:	Établir, signer et déposer le rapport du Curateur public prévu à l'article 14 de la Loi sur le curateur public, y compris la recommandation et autres documents requis.	M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud Mme Céline Montminy Mme Nicole Paquet
	Demander, par requête au tribunal, l'ouverture d'un régime de protection, la révision d'un régime de protection y compris la mainlevée d'un tel régime et le remplacement du Curateur public par un représentant privé.	Mme Claire Babin M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud Mme Céline Montminy Mme Nicole Paquet M. Serge Paré

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
	Intervenir dans toute instance relative à l'ouverture, à la révision d'un régime de protection ou à l'homologation d'un mandat.	M. Bruno Maheu
	Intervenir dans toute instance relative à une tutelle ou curatelle lorsque le Curateur public est mis en cause y compris, le cas échéant, l'autorité de contester et de convenir de tout règlement hors cour.	M. Bruno Maheu
2. Immeubles :	Signer et déposer pour enregistrement, tout avis énonçant la qualité d'administrateur du Curateur public sur un immeuble confié à son administration.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
	Signer et déposer tout certificat attestant la fin de l'administration du Curateur public aux fins de la radiation de l'avis de sa juridiction sur un immeuble confié à son administration.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
3. Biens meubles :	Vendre de gré à gré ou à l'encan tout bien meuble.	M. Yvon Desjardins M. Michel Frenette M. Bruno Maheu M. Daniel Francon M. François St-Cyr
4. Véhicules-moteurs :	Vendre de gré à gré ou à l'encan tout véhicule-moteur.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. Daniel Francon M. François St-Cyr
	Signer tout avis de transfert requis pour la vente et la disposition d'un véhicule-moteur.	M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. Daniel Francon M. François St-Cyr
5. Baux :	Consentir ou accepter tout bail portant sur des logements et signer le formulaire-type émis par la Régie du logement.	M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
6. Valeurs mobilières :	Acheter ou vendre toute valeur mobilière à l'exclusion des valeurs du portefeuille collectif.	M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
	Consentir et signer tout acte de cautionnement aux fins d'obtenir un duplicata du titre original perdu ou détruit.	M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
7. Fonds de pension:	Autoriser et consentir au transfert d'un régime enregistré d'épargne-retraite à un fonds enregistré d'épargne-retraite.	M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud
	Effectuer le choix d'options s'offrant en regard d'un fonds de pension.	M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud
8. Créances:	Donner quittance de toute somme reçue relativement à une créance non garantie.	M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
	Renouveler toute dette hypothécaire.	M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
9. Procédures judiciaires:	Contester toute procédure judiciaire signifiée au Curateur public <i>ès</i> qualités.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. François St-Cyr
	Négocier et convenir de tout règlement hors cour relativement aux procédures signifiées au Curateur public <i>ès</i> qualités.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. François St-Cyr
	Intenter toute procédure judiciaire relativement à tout droit patrimonial créé antérieurement à la juridiction du Curateur public.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. François St-Cyr
	Signer toute requête en autorisation judiciaire pour la vente de biens mobiliers et immobiliers ou pour transigner.	M. Yvon Desjardins M. Bruno Maheu M. François St-Cyr

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
10. Assurance :	Produire toute réclamation et accepter toute indemnité d'assurance.	M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. Roberto Pagliarulo M. François St-Cyr
11. Mandat :	Confier mandat à un tiers pour le règlement d'une succession dans laquelle le Curateur public <i>ès</i> qualités est intéressé et donner quittance pour les sommes reçues.	M. Laurent Bussière M. Yvon Desjardins Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
12. Registres :	Certifier les inscriptions contenues aux registres tenus par le Curateur public.	M. Yvon Desjardins M. Daniel Francon
13. Divers :	Demander un détournement de courrier au maître de poste.	M. Laurent Bussière Mme Michelle Duplessis Mme Lyse Gautier M. Égide Godbout M. Bruno Maheu M. Laurent Michaud M. François St-Cyr
	Procéder à l'annulation d'une raison sociale et l'enregistrer.	M. Bruno Maheu M. François St-Cyr
14. Consentement :	Consentir et autoriser pour et au nom du Curateur public agissant en sa qualité de tuteur ou curateur à une personne placée sous un régime de protection :	M. Bruno Maheu
	<ul style="list-style-type: none"> a) l'accès à tout dossier médical et social; b) l'accès au dossier maintenu par le Curateur public; c) à l'autorisation requise aux fins de la divulgation des renseignements contenus aux formulaires d'évaluation médicale et d'évaluation de l'autonomie prescrits par le ministère de la Santé et des Services sociaux (formules (CTMSP); d) l'affichage des « actes de vie quotidienne » dans les établissements; e) la participation aux colonies de vacances et autres activités similaires; f) l'utilisation de photographies; g) la participation à un film ou à un vidéo; h) aux contentions pour des fins de sécurité; i) aux mesures aversives aux fins de modification de comportement; j) aux vaccins; k) aux traitements dentaires; l) à l'endoscopie; m) à la chimiothérapie et radiothérapie; n) à l'angiographie; o) aux traitements au laser; 	

Objets	Pouvoirs délégués	Personnes désignées
	<p>p) aux interventions chirurgicales à l'exception des interventions entraînant la stérilisation et l'avortement;</p> <p>q) à la prolongation d'un permis opératoire;</p> <p>r) à l'admission en centre hospitalier;</p> <p>s) au test de dépistage VIH.</p>	

Tous les pouvoirs faisant l'objet de la présente délégation, sauf ceux énumérés aux paragraphes 1 et 12, s'appliquent uniquement aux pouvoirs attribués par la Loi sur le curateur public lorsqu'il agit à titre de représentant légal d'une personne ou d'un bien confié à son administration.

Tous les pouvoirs délégués aux présentes par la Curatrice publique comprennent pour la ou les personnes désignées à les exercer, le pouvoir de décision et l'autorité de signer, pour et en son nom, tout document nécessaire ou utile à ces fins.

Lorsque plusieurs personnes sont désignées pour exercer un même pouvoir délégué, chacune d'entre elles aura, seule, et à l'exclusion des autres, toute autorité d'agir en regard de ce pouvoir.

La présente délégation de pouvoirs prendra effet à compter du 7 juillet 1994 et sera valide jusqu'au 31 décembre 1994.

La Curatrice publique se réserve le droit de révoquer, par écrit, en tout ou en partie, la présente délégation de pouvoirs auquel cas, telle révocation prendra effet à compter de la date de sa signature par la Curatrice publique.

La présente délégation met également fin, à compter du 7 juillet 1994, à toute autre délégation antérieurement consentie.

Je signe, en double exemplaire, à Montréal, le 7 juillet 1994.

La Curatrice publique,
MARJOLAINE LOISELLE

Le Curateur public du Québec

Désignation de personnes pour remplacer la Curatrice publique en cas d'absence (article 7, Loi sur le curateur public L.R.Q., c. C-81).

La Curatrice publique du Québec, en la personne de madame Marjolaine Loisel, nommée par décret du gouvernement du Québec numéro 951-94, en date du 22 juin 1994, tenant bureau au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500, ville et district de Montréal.

Ci-après nommée: « La Curatrice publique ».

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81), La Curatrice publique a autorité pour désigner une ou des personnes membres de son personnel, pour la remplacer en cas d'absence;

Attendu que cette désignation doit être faite par écrit et publiée à la *Gazette officielle du Québec* mais prend effet à compter de sa signature par la Curatrice publique;

La Curatrice publique désigne par les présentes monsieur Yvon Desjardins, membre de son personnel, pour la remplacer en cas d'absence et à cet effet, lui délègue tous les pouvoirs et autorités que lui confèrent la Loi sur le curateur public, le Code civil et toute autre loi;

En cas d'absence de la personne ci-haut désignée, La Curatrice publique désigne monsieur Marcel Brisson ou monsieur Bruno Maheu ou monsieur François St-Cyr, tous membres de son personnel, et leur délègue les mêmes pouvoirs et autorités;

La seule signature d'une des personnes désignées fera foi de son autorité à agir au nom de la Curatrice publique;

Les présentes désignations prendront effet à compter du 7 juillet mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) et seront valides jusqu'au 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994);

La Curatrice publique se réserve le droit de révoquer par écrit, en tout ou en partie, les présentes désignations, auquel cas, telles révocations prendront effet à compter de leur signature par La Curatrice publique;

La présente désignation met également fin, à compter du 7 juillet 1994, à toute désignation antérieurement consentie.

En foi de quoi, je signe en double exemplaire à Montréal, ce septième jour de juillet 1994.

93448

La Curatrice publique,
MARJOLAINE LOISELLE

Loi électorale

Directrice du scrutin suppléante

Conformément aux dispositions de l'article 508 de la Loi électorale, je donne avis que j'ai nommé la personne suivante pour remplir la fonction de directrice du scrutin suppléante à compter du 7 juillet 1994

Circonscription	Nom, prénom	Profession	Adresse du domicile
Rosemont	Barbeau, Louise	Agente de bureau	2400, rue Sheppard Montréal

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5930

Directrice du scrutin suppléante

Conformément aux dispositions de l'article 508 de la Loi électorale, je donne avis que j'ai nommé la personne suivante pour remplir la fonction de directrice du scrutin suppléante à compter du 30 juin 1994

Circonscription	Nom, prénom	Profession	Adresse du domicile
Rousseau	Paquin, Liliane	Directrice d'école	325, 11 ^e Avenue Iberville

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5930

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de Kiamika

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé, en date du 30 juin 1994, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de Canton de Kiamika pour lui donner le nom de «Municipalité de Kiamika», située dans la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*

5924

CLAUDE RYAN

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé, en date du 30 juin 1994, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Marc-sur-Richelieu pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu», située dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*

5924

CLAUDE RYAN

Paroisse de Saint-Pie-de-Guire

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a décidé, en date du 28 juin 1994, d'étendre les limites territoriales aquatiques de la paroisse de Saint-Pie-de-Guire.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par le ministre des Ressources naturelles le 5 mai 1994. Cette description figure en annexe.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN*

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA PAROISSE DE SAINT-PIE-DE-GUIRE, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

Un territoire situé en front de la paroisse de Saint-Pie-de-Guire, dans la municipalité régionale de comté de Drummond, comprenant la partie de la rivière Saint-François et les îles numéros 58 et 59 du cadastre de la paroisse de Saint-Pie-de-Guire renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-François-du-Lac et de la rive gauche de la rivière Saint-François (ligne des hautes eaux); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: vers le nord-est, le prolongement de ladite ligne séparative de cadastres jusqu'à

la ligne médiane de la rivière Saint-François; ladite ligne médiane en remontant le cours de la rivière et en contournant par le nord les files numéros 58 et 59 du cadastre de la paroisse de Saint-Pie-de-Guire jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-Bonaventure; vers le sud-ouest, ledit prolongement jusqu'à la rive gauche de la rivière Saint-François; enfin, la rive gauche de ladite rivière en descendant son cours jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la paroisse de Saint-Pie-de-Guire.

Ministère des Ressources naturelles
Service de l'arpentage
Charlesbourg, le 5 mai 1994

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

5925

Règle intermunicipale du centre sportif et culturel de Saint-Gabriel-de-Brandon

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et 580 du Code municipal du Québec, décrété le 13 juillet 1994, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale du centre sportif et culturel de Saint-Gabriel-de-Brandon », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui

résultent de la loi et de l'entente signée le 22 juin 1994 par la ville de Saint-Gabriel et la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, autorisée par les règlements numéros C.V. 246 et 328, telle qu'approuvée le 13 juillet 1994.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 de la Loi sur les cités et villes et 580 du Code municipal du Québec, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 juillet 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5931

Ville de Victoriaville-Arthabaska

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 30 juin 1994, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Ville de Victoriaville-Arthabaska pour lui donner le nom de « Ville de Victoriaville », située dans la municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5924

Ministères — Avis concernant les

Services gouvernementaux

Liste des catégories de contrats et des organismes publics assujettis à un accord intergouvernemental

Le ministre délégué aux Services gouvernementaux publie ci-dessous les catégories de contrats et la liste des organismes publics assujettis à un accord intergouvernemental:

Note: Pour les besoins des tableaux ci-après, les termes suivants signifient:

Accord Qué.-N.B.: Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick intégrant les modifications du 30 mars 1994

Accord intergouv.: Accord intergouvernemental sur les marchés du secteur public dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 1992

Entente Qué.-Ont.: Entente Québec-Ontario sur les achats gouvernementaux et la mobilité de la main-d'oeuvre l'industrie de la construction du 24 décembre 1993

Accord Qué.-Ont.: Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario du 3 mai 1994

1. Ministères et organismes budgétaires publics

A. Catégories de contrats (Voir exceptions et exclusions en annexes 1 à 4)	Accord Qué-N.B.	Accord Intergouv.	Entente Qué-Ont.	Accord Qué-Ont.
Contrats d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus	Couverts	Couverts	Non couverts	Couverts à compter 94 09 01
Contrats de services professionnels d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Couverts à compter 94 09 01	Non couverts	Non couverts	Couverts à compter 94 09 01
Contrats de services auxiliaires d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Couverts	Non couverts	Non couverts	Couverts à compter 94 09 01
Contrats de construction d'une valeur de 100 000 \$ et plus	Couverts	Non couverts	Couverts jusqu'au 94 08 31 (1)	Couverts à compter 94 09 01 (1)

(1) À compter du 1^{er} septembre 1994, ces contrats ne seront plus couverts en vertu de l'Entente du 24 décembre 1993 mais en vertu de l'Accord du 3 mai 1994.

B. Liste des ministères et organismes budgétaires publics assujettis

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec

Bureau de révision en immigration

Bureau d'examineurs des mesureurs de bois

Comité d'admission à la pratique des sages-femmes

Comité de déontologie policière

Comité de discipline — Loi sur les huissiers

Comité de réexamen (Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels)

Comité de réexamen (Régime de retraite des élus municipaux)

Comité d'évaluation (Qualité de l'environnement de la Baie-James)

Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité

Commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire agricole

Commissaire de la construction

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission consultative de l'enseignement privé

Commission d'accès à l'information
Commission d'appel sur la langue d'enseignement
Commission de la fonction publique
Commission de protection des droits de la jeunesse
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Commission des biens culturels du Québec
Commission des droits de la personne
Commission des transports du Québec
Commission des valeurs mobilières du Québec
Commission de toponymie
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Commission d'examen (soins psychiatriques)
Commission municipale du Québec
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Conseil consultatif de pharmacologie
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
Conseil d'arbitrage sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre
Conseil de la conservation et de l'environnement
Conseil de la famille
Conseil de la langue française
Conseil de la magistrature
Conseil de la santé et du bien-être
Conseil de la science et de la technologie
Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Conseil des services essentiels
Conseil d'évaluation des projets pilotes (sages-femmes)
Conseil d'évaluation des technologies de la santé
Conseil du statut de la femme
Conseil du trésor
Conseil médical du Québec
Conseil permanent de la jeunesse
Conseil québécois de la recherche sociale

Conseil supérieur de l'éducation

Coroner

Inspecteur général des institutions financières

Ministère de la Culture et des Communications

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité du revenu

Ministère de la Sécurité publique

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Emploi

Ministère de l'Environnement et de la Faune

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles

Ministère des Affaires municipales

Ministère des Finances

Ministère des Ressources naturelles

Ministère des Transports

Ministère du Conseil exécutif

Ministère du Revenu

Office de la langue française

Office de la protection du consommateur

Office des personnes handicapées du Québec

Office des professions du Québec

Office des ressources humaines

Office des services de garde à l'enfance

Régie de la sécurité dans les sports

Régie des alcools, des courses et des jeux

Régie des assurances agricoles du Québec

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Régie des télécommunications

Régie du bâtiment du Québec

Régie du cinéma

Régie du gaz naturel

Régie du logement

Société de développement industriel du Québec

Société de financement agricole

Sûreté du Québec

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

Tribunal du travail

2. Organismes non budgétaires publics

A. Catégories de contrats (Voir exceptions et exclusions en annexes 1 à 4)	Accord Qué-N.B.	Accord Intergouv.	Entente Qué-Ont.	Accord Qué-Ont.
Contrats d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus	Couverts à compter 94 09 01 (1)	Non couverts	Non couverts	Couverts à compter 94 09 01
Contrats de services professionnels d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Couverts à compter 94 09 01	Non couverts	Non couverts	Couverts à compter 94 09 01
Contrats de services auxiliaires d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Couverts à compter 94 09 01 (1)	Non couverts	Non couverts	Couverts à compter 94 09 01
Contrats de construction d'une valeur de 100 000 \$ et plus	Couverts à compter 94 09 01 (1)	Non couverts	Couverts jusqu'au 94 08 31 (2)	Couverts à compter 94 09 01 (2)

(1) Sauf pour la Société immobilière du Québec et pour la Société d'habitation du Québec, pour lesquels les contrats sont couverts à compter du 1^{er} avril 1994.

(2) À compter du 1^{er} septembre 1994, ces contrats ne seront plus couverts en vertu de l'Entente du 24 décembre 1993 mais en vertu de l'Accord du 3 mai 1994.

B. Organismes non budgétaires publics assujettis

Bibliothèque nationale du Québec

Centre de recherche industrielle du Québec

Centre québécois de valorisation de la biomasse

Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants

Comité d'examen des demandes dérogatoires (aide financière aux étudiants)

Comité d'examen (qualité de l'environnement de la Baie-James)

Comités de révision de l'assurance-maladie
Commission d'appel en matière de lésions professionnelles
Commission de la qualité de l'environnement Kativik
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Commission de reconnaissance des associations d'artistes
Commission des affaires sociales
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Conseil consultatif de la lecture et du livre
Conseil de la recherche et du développement en transport
Conseil des arts et des lettres du Québec
Corporation d'urgence-santé de la région de Montréal Métropolitain
Curateur public
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche
Institut de police du Québec
Institut de recherche et d'information sur la rémunération
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Institut québécois du cinéma
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Régie de l'assurance-maladie du Québec
Régie des installations olympiques
Régie des rentes du Québec
Société de l'assurance-automobile du Québec
Société de la Place des arts de Montréal
Société de radio-télévision du Québec

Société des traversiers du Québec
 Société du Centre des congrès de Québec
 Société du Grand Théâtre de Québec
 Société du Palais des congrès de Montréal
 Société d'habitation du Québec
 Société d'investissement jeunesse
 Société générale des industries culturelles
 Société immobilière du Québec
 Société Innovatech du Grand Montréal
 Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre
 Société québécoise des transports
 Société québécoise d'assainissement des eaux
 Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie

3. Commissions scolaires, cégeps, universités, établissements de santé et de services sociaux

Catégories de contrats (Voir exceptions et exclusions en annexes 1 à 4)	Accord Qué-N.B.	Accord Intergouv.	Entente Qué-Ont.	Accord Qué-Ont.
Contrats d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Non couverts	Non couverts (2)
Contrats de services professionnels d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Non couverts	Non couverts (2)
Contrats de services auxiliaires d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Non couverts	Non couverts (2)
Contrats de construction d'une valeur de 100 000 \$ et plus	Couverts	Non couverts	Couverts jusqu'au 95 06 29 (3)	Couverts à compter 95 06 30 (3)

- (1) Ces contrats ne sont pas couverts mais une entente de principe existe engageant les parties à exhorter fortement ces corps publics à respecter les dispositions de l'Accord dès son entrée en vigueur et à négocier les termes et les conditions de leur assujettissement d'ici le 1^{er} avril 1995.
- (2) Ces contrats ne sont pas couverts; cependant, des négociations, en vue de leur inclusion d'ici avril 1996, sont prévues.
- (3) À compter du 30 juin 1995, ces contrats ne seront plus couverts en vertu de l'Entente du 24 décembre 1993, mais en vertu de l'Accord du 3 mai 1994.

4. Municipalités et organismes municipaux

Catégories de contrats (Voir exceptions et exclusions en annexes 1 à 4)	Accord Qué-N.B.	Accord intergouv.	Entente Qué-Ont.	Accord Qué-Ont.
Contrats d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Non couverts	Non couverts (2)
Contrats de services professionnels d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Non couverts	Non couverts (2)
Contrats de services auxiliaires d'une valeur de 200 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Non couverts	Non couverts (2)
Contrats de construction d'une valeur de 100 000 \$ et plus	Non Couverts (1)	Non couverts	Couverts jusqu'au 95 06 29 (3)	Couverts à compter 95 06 30 (3)

- (1) Ces contrats ne sont pas couverts mais une entente de principe existe engageant les parties à exhorter fortement ces corps publics à respecter les dispositions de l'Accord dès son entrée en vigueur et à négocier les termes et les conditions de leur assujettissement d'ici le 1^{er} avril 1995.
- (2) Ces contrats ne sont pas couverts; cependant, des négociations, en vue de leur inclusion d'ici avril 1996, sont prévues.
- (3) À compter du 30 juin 1995, ces contrats ne seront plus couverts en vertu de l'Entente du 24 décembre 1993, mais en vertu de l'Accord du 3 mai 1994.

ANNEXE 1

ACCORD DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS
DU QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

EXCEPTIONS ET EXCLUSIONS

Les contrats ou objets de contrats suivants ne sont pas couverts par le présent Accord:

- les contrats de déneigement des routes;
- les contrats de photographie aérienne verticale;
- les contrats de services de voyage;
- à compter du 1^{er} septembre 1994, les contrats de services professionnels reliés au génie, à l'architecture, à l'arpentage, aux services juridiques, aux services de santé, aux services sociaux et aux services financiers;
- les boissons alcooliques;
- les produits agricoles soumis à la gestion des approvisionnements ou réglementés par les commissions provinciales de commercialisation;
- jusqu'au 1^{er} janvier 1996, les marchés publics québécois portant sur l'achat ou la location de biens reliés aux technologies de l'information;
- l'acquisition de biens ou de services reliés au domaine culturel ou artistique, d'abonnements, de manuels et de logiciels destinés à des fins éducatives;
- les biens acquis pour la revente au public et les biens, services et matériaux de construction acquis à titre de mandataire d'un tiers qui n'est pas assujéti au présent Accord;
- les acquisitions effectuées auprès d'organismes publics ou d'organismes sans but lucratif;
- les biens et les services qui seront utilisés à l'extérieur de la province ainsi que les travaux de construction réalisés en dehors de la province;
- les acquisitions de services de recherche et d'analyse relatifs à des sujets dont la confidentialité des données ou des résultats doit être assurée;
- lorsqu'il s'agit de travaux d'aménagement ou de réaménagement d'immeubles ou de parties d'immeubles loués et dont l'exécution est confiée au locateur de l'immeuble;
- lorsque l'exécution des travaux par un entrepreneur autre que celui qui a effectué les travaux originaux annulerait les garanties détenues.

À la condition qu'on ne contourné pas ce faisant les règles de neutralité géographique, les procédures d'appel d'offres énoncées à l'Accord ne s'appliquent pas nécessairement lorsqu'un marché vise :

- une situation d'urgence imprévisible et que le contrat ne peut être conclu dans les délais requis par l'entremise du système transparent d'appel d'offres;
- à assurer la compatibilité avec les équipements existants, la protection de droits exclusifs tels les brevets, un bien ou un service pour lequel il n'existe aucun ou un seul fournisseur ayant un établissement sur le territoire des gouvernements signataires, l'entretien ou la réparation d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le manufacturier ou son représentant;
- l'acquisition des productions de personnes handicapées ou de détenus;
- la recherche et le développement ou lorsqu'il met en cause la production d'un prototype ou d'un concept original. Il est entendu que les achats subséquents de tels produits ou services doivent être assujettis aux procédures d'appel d'offres prévues à l'Accord;
- le respect des conditions d'un marché existant au moment où le présent Accord entre en vigueur;
- le maintien de l'ordre, de la sécurité ou de la santé publics;
- l'achat de sable, de pierre, de gravier, d'enrobé bitumineux, de tuyaux de béton, de béton prémélangé ou d'autres produits fabriqués de béton, lorsqu'en raison des coûts de transport, il est démontré qu'il est plus économique de faire affaires avec le fournisseur situé le plus près des travaux;
- l'achat d'un bien ayant déjà fait l'objet d'un contrat de location et que les paiements sont partiellement ou totalement crédités à l'achat;
- un contrat adjudgé dans le cadre d'une entente de coopération financée en totalité ou en partie par un organisme de coopération internationale, si l'entente comporte des règles différentes pour l'adjudication de contrats;
- un contrat de fourniture de services avec un fournisseur en situation de monopole dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Un gouvernement peut soustraire un marché à l'application du présent Accord pour des motifs de développement économique, à la condition d'en informer le Comité de coordination avant d'entamer toute procédure visant l'adjudication du contrat.

ANNEXE 2

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES MARCHÉS DU SECTEUR PUBLIC

EXCEPTIONS ET EXCLUSIONS

L'achat de boissons alcooliques et, jusqu'au 1^{er} janvier 1996, l'achat ou la location de biens reliés aux technologies de l'information ne sont pas couverts par le présent Accord.

À la condition que l'on n'agisse pas dans le but de contourner l'Accord, les contrats visant les acquisitions suivantes ou conclus dans les situations énoncées ci-après, sont également exclus de l'application de cet Accord :

- une situation d'urgence imprévisible et que le produit ne peut être obtenu dans les délais requis par l'entremise du système transparent d'appel d'offres;
- la protection de droits exclusifs tels les brevets, ou qu'un marché vise à assurer la compatibilité avec les équipements existants;
- des produits de personnes handicapées, des établissements philanthropiques, des détenus ou des participants à des programmes d'équité dans l'emploi;
- la recherche et le développement ou lorsqu'il met en cause la production d'un prototype ou d'un concept original. Il est entendu que les achats subséquents de tels produits doivent être assujettis;
- le respect des conditions d'un marché existant au moment où le présent Accord est entré en vigueur, soit le 1^{er} avril 1992;
- le maintien de l'ordre public, de la santé publique, de la sécurité nationale ou de la défense nationale.

ANNEXE 3

ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO SUR LES ACHATS GOUVERNEMENTAUX ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN- D'OEUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

EXCEPTIONS ET EXCLUSIONS

Aucune exception ou exclusion prévue. Il est cependant recommandé de s'inspirer des exceptions et des exclusions pertinentes prévues à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario.

ANNEXE 4

ACCORD DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

EXCEPTIONS ET EXCLUSIONS

Le présent Accord ne s'applique pas aux marchés suivants :

- les acquisitions de biens reliés au domaine culturel ou artistique, d'abonnements, de logiciels destinés à des fins éducatives;

- les produits agricoles soumis à la gestion des approvisionnements ou réglementés par les commissions provinciales de commercialisation;
- jusqu'au 1^{er} janvier 1996, l'achat ou la location de biens reliés aux technologies de l'information;
- les services qui, dans la province responsable de l'appel d'offres, ne peuvent, en vertu de la loi ou d'un règlement, être rendus que par les professionnels suivants détenant un droit de pratique: médecins, dentistes, infirmiers, pharmaciens, médecins vétérinaires, ingénieurs, arpenteurs-géomètres, architectes, comptables agréés, avocats et notaires;
- les contrats de déneigement des routes;
- les acquisitions de services reliés au domaine culturel ou artistique;
- les contrats de fourniture de services avec un fournisseur en situation de monopole dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz.

Les marchés suivants sont exemptés de l'application du principe de non-discrimination réciproque et des procédures d'appel d'offres:

- les situations suivantes de fournisseur unique:
 - a) les marchés assurant la compatibilité avec les équipements existants, la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, l'entretien ou la réparation d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le manufacturier ou son représentant;
 - b) la recherche et le développement ou lorsque le marché vise la production d'un prototype ou d'un concept original. Il est entendu que les achats subséquents de tels produits ou services doivent être assujettis aux procédures d'appel d'offres prévues à l'Accord;
 - c) lorsque l'exécution des travaux par un entrepreneur autre que celui qui a effectué les travaux originaux risquerait d'annuler les garanties détenues;
 - d) lorsqu'il s'agit de travaux d'aménagement ou de réaménagement d'immeubles ou de parties d'immeubles loués et dont l'exécution est confiée au locateur de l'immeuble;
 - e) l'achat d'un bien ayant déjà fait l'objet d'un contrat de location-achat et que les paiements sont partiellement ou totalement crédités à l'achat;
 - f) lorsqu'aucune soumission n'est reçue à la suite d'un appel d'offres effectué conformément à la procédure prévue à l'Accord;
 - g) les biens acquis dans des circonstances exceptionnellement avantageuses, telles la faillite ou la liquidation;
- les marchés entre des organismes publics ou avec des organismes sans but lucratif;
- l'acquisition des productions de personnes handicapées ou de détenus;
- les marchés conclus conformément à un accord avec un groupe autochtone ou à une politique concernant un tel groupe;
- les biens acquis pour la revente au public;
- les biens, services et matériaux de construction acquis à titre de mandataire d'un tiers qui n'est pas assujéti au présent Accord;
- les biens et les services qui seront utilisés à l'extérieur du Québec ou de l'Ontario, ainsi que les travaux de construction réalisés en dehors du Québec et de l'Ontario;
- un marché adjugé dans le cadre d'une entente de coopération financée en totalité ou en partie par un organisme de coopération internationale, si l'entente comporte des règles différentes pour l'adjudication de contrats;
- les marchés visant le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

À la condition qu'on ne contourné pas ce faisant le principe de non-discrimination réciproque, les procédures d'appel d'offres énoncées à l'Accord ne s'appliquent pas lorsqu'un marché vise:

- une situation d'urgence imprévisible et que le marché ne peut être conclu dans les délais requis par l'entremise du système transparent d'appel d'offres;
- l'acquisition de biens ou de services de consultation sur des questions de nature confidentielle dont on pourrait raisonnablement s'attendre que la divulgation compromette des informations confidentielles du gouvernement, cause des perturbations économiques ou soit d'une autre façon semblable contraire à l'intérêt public;
- l'acquisition de matériaux de construction pour lesquels il est démontré que les coûts de transport et des considérations techniques imposent des limites géographiques au nombre de fournisseurs disponibles, en particulier l'achat de sable, de pierre, de gravier, d'enrobé bitumineux et de béton prémélangé utilisés pour la construction ou la réparation des routes.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans des circonstances exceptionnelles, le gouvernement du Québec peut soustraire un marché de l'application du présent accord à des fins de développement économique, à la condition, avant d'entamer toute procédure visant l'attribution du contrat, d'en informer le gouvernement de l'Ontario en expliquant les raisons qui justifient la décision. Une partie utilisant la présente disposition doit chercher à réduire au minimum ses effets discriminatoires pour les fournisseurs situés sur le territoire de l'autre partie.

Proclamations

(L.S.) MARTIAL ASSELIN C.P., C.R.

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Joliette sur le territoire du canton de Rawdon

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter du trente et unième jour après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire du canton de Rawdon sera soustrait de la juridiction de la cour municipale établie dans la ville de Joliette.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite au décret du gouvernement du Québec numéro 859-94, adopté le 15 juin 1994 suivant la recommandation du ministre de la Justice et du ministre des Affaires municipales.

En vertu de l'article 208 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), le retrait du territoire d'une municipalité de la compétence de la cour municipale d'une autre municipalité est assujéti aux règles en vigueur le 31 mars 1991.

Conformément à l'article 7.1 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72), le conseil d'une municipalité peut, par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, adopter un règlement abrogeant un règlement soumettant son territoire à la juridiction de la cour municipale d'une autre municipalité.

En vertu de l'article 7.2 de cette loi, une copie certifiée conforme de ce règlement doit être transmise au gouvernement, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

À sa séance du 28 août 1980, le conseil du canton de Rawdon a adopté le règlement numéro 182 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Joliette.

À sa séance du 14 octobre 1993, le conseil du canton de Rawdon a adopté, conformément à l'article 7.1, le règlement numéro 434 abrogeant le règlement numéro 182 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Joliette.

Une copie certifiée conforme de ce règlement portant le numéro 434 a été transmise au ministre de la Justice, accompagnée d'une requête demandant son approbation ainsi que l'émission d'une proclamation décrétant sa mise en vigueur.

En vertu de l'article 7.3 de cette loi, le gouvernement peut, à sa discrétion, donner son approbation au règlement et un tel règlement entre en vigueur à une date qui ne doit pas être plus rapprochée que trente jours de la publication de la proclamation du gouvernement à la *Gazette officielle du Québec*.

La cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Joliette sur le territoire du canton de Rawdon ne va pas à l'encontre de l'intérêt de la justice.

Par le décret numéro 859-94 du 15 juin 1994, le gouvernement a approuvé le règlement numéro 434 du canton de Rawdon abrogeant le règlement numéro 182 soumettant son territoire à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Joliette.

Québec, le 15 juin 1994

Libro: 509

Folio: 142

5929

*Le sous-procureur général
par intérim,
MICHEL BOUCHARD*

Erratum

CENTRE DE SERVICE DAVE INC.

Dans l'avis de délivrance d'un certificat de continuation publié le 6 novembre 1993, à la page 4717, à la première dénomination sociale, la version anglaise « WESTMINSTER SERVICE CENTER INC », apparaissant dans la colonne « Dénomination sociale », aurait dû apparaître dans la colonne « Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu ».

5926

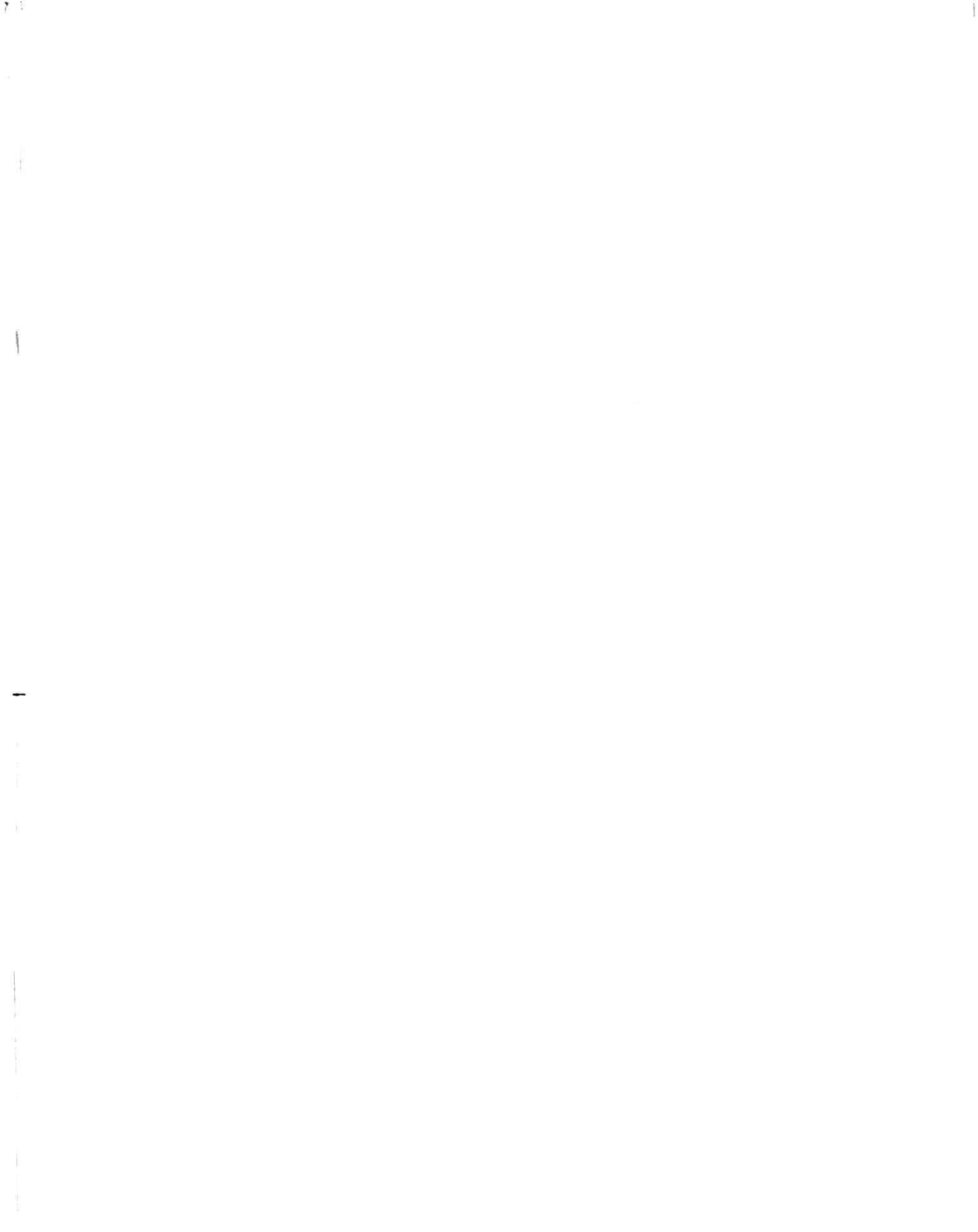
AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

